



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 25 MARS 2021 -

- : - : - : - :

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
120 avenue Roger Salengro
92 290 – Châtenay Malabry

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2021	2
0 - ADMINISTRATION GENERALE	5
1 - COMMISSION FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DEMOCRATIE LOCALE.....	5
1.1 Vote du budget primitif de la commune - année 2021	5
1.2 Vote du taux des deux taxes locales - année 2021	19
1.3 Modification du tableau des effectifs du personnel	20
1.4 Attribution de subventions aux associations - année 2021	20
1.5 Attribution d'une subvention à l'Association Culturelle Sociale et Familiale - année 2021	22
1.6 Attribution de la dotation de fonctionnement 2021 au Théâtre André Malraux	22
1.7 Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Comité de gestion des Œuvres Sociales du personnel communal de Chevilly-Larue (COS).....	24
2 - COMMISSION EDUCATION ET EPANOUISSEMENT	24
2.1 Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)	24
2.2 Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Maison du Conte	24
3 - COMMISSION ÉGALITE, PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE	24
3.2 Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association la Ferme du Saut du Loup	24
3.3 Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous (CGAMPT).....	24
5 - COMMISSION SOLIDARITE ET DIGNITE	24
5.1 Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Actions Emplois Formation 94 (AEF 94)	24
5.2 Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Service Médico-Social des Halles de Rungis (SMSH)	24
5.3 Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Épicerie Solidaire (SOL'EPI)	24

2 - COMMISSION EDUCATION ET EPANOUISSEMENT	25
2.3 Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association l'Elan de Chevilly-Larue.....	25
2.4 Vœu présenté par la Majorité municipale pour le maintien de la continuité du service public d'Education Nationale.....	26
2.5 Vœu présenté par la Majorité municipale en faveur de l'ouverture des établissements culturels	32
2.6 Vœu présenté par la Majorité municipale en faveur d'une meilleure prise en charge des enfants atteints de handicap.....	36
3 - COMMISSION ÉGALITE, PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE	38
3.1 Approbation du protocole tripartite de mise à disposition d'un logement relais à destination des femmes victimes de violences	38
4 - COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	38
4.1 Adhésion à l'association « Coordination Eau Ile-de-France ».....	38
4.2 Ré adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)	39
4.3 Vœu présenté par la majorité municipale en faveur du maintien d'EDF comme service public unique d'électricité.....	40
QUESTIONS DIVERSES	41



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 25 MARS 2021 -

(La séance est ouverte à 19 h 05 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bienvenue à cette séance de Conseil municipal. Bonsoir à ceux qui nous suivent par Internet interposé

Vous avez été convoqués, dans les formes légales, en séance ordinaire du Conseil municipal le 19 mars 2021.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

(Mme la Maire procède à l'appel...)

Stéphanie DAUMIN, présente.

Barbara LORAND-PIERRE, présente.

Laurent TAUPIN, présent.

Hermine RIGAUD, présente.

Patrick BLAS, présent.

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente.

Philippe KOMOROSWKI, présent.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente.

Renaud ROUX, présent.

Régine BOIVIN, présente.

Paule ABOUDARAM, présente.

Muriel DESMET, présente.

Michel JOLIVET, présent.

Olivier LAVERDURE, absent, pouvoir à Patrick Blas.

Alain PETRISSANS, présent.

Armelle DAPRA, présente.

Jean-Roch COGNET, présent.

Nathalie CHARDAIRE, absente, pouvoir à Hadi Issahnane.

Matthias DESCHAMPS, présent.

Hadi ISSAHNANE, présent.

Brice LE ROUX, présent.

Amel MATOUK, présente.

Noélie ODONNAT, présente.

Sylvain MAILLER, présent.

Marie FRANCOIS, présente.

Boukouya FOFANA, pouvoir à Sylvain Mailler jusqu'à son arrivée.

Safia RIZOUG, pouvoir à Michel Jolivet jusqu'à son arrivée.

Geneviève GLIOZZO, présente.

Alain FRYDMAN, présent.

Yacine LADJICI, présent.

Beverly ZEHIA, présente.

Susan CANELAS-DREZET, présente.

Amar LALMAS, présent.

PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous devons désigner un secrétaire de séance.

Cela devait être le tour de Régine Boivin, mais je ne sais pas si c'est pertinent qu'elle soit secrétaire de séance pour le vote du Budget. Il vaut mieux que ce soit quelqu'un d'autre. La personne qui suit est Paule Aboudaram.

Es-tu d'accord pour être secrétaire de séance ? Il faut relire le PV avant qu'il ne soit adressé à tout le monde et s'assurer qu'il est conforme aux propos tenus pendant la séance.

Je vous propose de désigner Paule Aboudaram.

Avez-vous une objection ?

(Approbation générale.)

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2021

Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 11 février 2021.

Ce procès-verbal suscite-t-il, de votre part, des remarques ou des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL DU 11 FEVRIER 2021 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Avant de commencer notre ordre du jour, je souhaitais porter à votre connaissance un certain nombre d'informations.

J'ai des bonnes nouvelles, - nous en avons besoin en ce moment - j'ai eu au téléphone Jean-Paul Homasson hier. Il a dû normalement sortir de l'hôpital aujourd'hui. Il va beaucoup mieux. Si vous souhaitez lui envoyer des messages d'amitié, je pense que cela lui fera plaisir.

Je vous informe également que j'ai vu récemment Hélène Husson. Son fils, pour ceux qui étaient au courant du sujet, avait connu une rechute il y a maintenant quelques mois. J'ai le plaisir de vous informer que le souci est désormais derrière eux.

Il s'agissait de deux bonnes nouvelles.

J'ai une troisième bonne nouvelle, dans un registre totalement différent. Je vous informe du recrutement et de l'arrivée, il y a maintenant une semaine, de notre nouveau chef de police municipale. Il s'agit de Nicolas Langlin, qui était auparavant chef de la police municipale à L'Haÿ-les-Roses. Je lui souhaite donc la bienvenue.

Je souhaite par ailleurs - je pense que c'est important - que nous fassions un point à chaque fois que la situation sanitaire et sociale connaît des évolutions.

En Île-de-France, en ce qui concerne la situation épidémiologique, le taux d'incidence a dépassé les 500.

J'ai eu, juste avant de venir, la dernière note d'information de l'ARS. Il y a 10 jours, nous étions à 400 pour 100 000, nous sommes passés à 500 pour 100 000. L'évolution est très importante et se situe aujourd'hui à 592. La croissance est de plus d'un tiers en 7 jours, ce qui signifie qu'il y a 9 000 nouveaux cas déclarés par jour.

Le taux de positivité a subi une nette hausse en une semaine. Le 18 mars, lors du dernier point que nous avons eu, il avait passé la barre des 10 %. Désormais, il a passé les 11 %.

Le variant britannique représente 70 % des tests PCR criblés.

Quant aux variants sud-africain et brésilien, ils représentent, pour l'instant, moins de 5 % des cas.

Le variant britannique est vraiment le plus présent, comme également à l'échelle nationale.

La situation à l'hôpital : l'Île-de-France a franchi le niveau du mois de novembre, en termes d'admission en soins critiques. Nous en sommes à 1 407 hospitalisations en réanimation et un peu moins de 6 000 en soins conventionnels. Cela représente plus de 100 entrées chaque jour, avec une pression hospitalière qui devient de plus en plus insupportable.

Le niveau de déprogrammation est de 40 %, pour atteindre 1 577 lits supplémentaires en réanimation. Vous comprenez la logique : des opérations sont déprogrammées pour pouvoir libérer des lits.

Ce niveau de 1 577 lits va bientôt être atteint. Cela veut dire que nous avons dépassé le seuil de 100 %, avant d'avoir ouvert les 1 577 lits. Le prochain palier sera de 2 200 lits, ce qui signifie de nouvelles déprogrammations dans les semaines à venir. Les 2 200 lits seront libérés sur 3 ou 4 semaines.

Par ailleurs, nous constatons un allongement des durées des séjours en réanimation, nous sommes passés de 12 à 14,5 jours.

Nous observons peu de transfert vers les autres régions, non seulement car les autres régions sont elles aussi impactées et ont peu de latitude, mais aussi car il y a une faible acceptabilité pour les familles, qui ne veulent pas voir s'éloigner leurs proches.

En termes de vaccination, au 25 mars, nous étions en Île-de-France à 700 000 primo injections et à 337 000 secondes injections.

En Val-de-Marne, je n'ai que l'information au 18 mars : 83 000 primo injections et 35 000 secondes

injections.

Les seules informations que j'ai, concernant les Chevillais, proviennent du centre de L'Haÿ-les-Roses, car il n'existe pas de cartographie de la vaccination. Les Chevillais ne sont pas obligés d'aller à L'Haÿ-les-Roses, mais c'est le centre le plus proche de chez nous. Certains ont pu aller se faire vacciner ailleurs, les chiffres ne sont donc pas exhaustifs.

Nous n'avons que les chiffres du centre de L'Haÿ-les-Roses, je n'en ai pas de plus précis.

Le centre récupère entre 50 et 400 doses de vaccin par semaine, en fonction des stocks. Ce nombre est très variable.

À partir du 29 mars, la deuxième injection ne se fera plus dans les mêmes locaux, car il existe quelques problèmes de fonctionnement avec l'intensification de l'activité.

Il y a une semaine, 11 175 personnes étaient préinscrites, dont 926 Chevillais. Nous ne savons pas si, sur cette liste d'attente, certaines personnes n'ont pas été vaccinées par un autre biais. C'est toujours un peu la difficulté avec ces indicateurs.

1 795 personnes ont été vaccinées dans le centre de L'Haÿ-les-Roses, ce qui représente 16 % des demandeurs issus de 24 villes. Cette liste ne cesse d'évoluer, le ratio va donc diminuer au fur et à mesure que le temps passe, car le nombre de demandes ne cesse d'augmenter par ailleurs.

207 Chevillais ont été vaccinés à L'Haÿ-les-Roses, dont 88 en seconde injection, donc un peu plus de 200 personnes. Ce nombre est faible.

Dans les écoles, la situation se tend considérablement. Au 18 mars, il y avait 555 classes fermées sur les trois académies. Cela correspondait à 12 établissements fermés, dont 7 dans l'académie de Créteil.

Au 25 mars, dans les informations que j'ai reçues tout à l'heure, nous en sommes à 30 établissements fermés en Île-de-France, dont 16 sur Créteil.

J'ai vu qu'était soumise à l'arbitrage gouvernemental, la question de la vaccination prioritaire des personnels de l'Éducation nationale. Je me permettrai d'ajouter la question des agents communaux, en première ligne également dans les écoles, les centres de loisirs ou les cantines. Je trouve que c'est une bonne proposition.

Je me permets de considérer que, si nous pouvions éviter de fermer les écoles par le biais de la vaccination des enseignants, ce serait une bonne mesure pour que les enfants puissent continuer à aller à l'école. J'ai bien conscience néanmoins que la question n'est pas simple.

Pour ce qui concerne les écoles de Chevilly-Larue, une campagne de tests salivaires a été menée la semaine dernière. Je vais vous donner les résultats qui nous ont été transmis, mais je ne sais pas quel est leur degré de fiabilité.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Les résultats que nous avons proviennent des déclarations des parents.

Mme la MAIRE. - Cela ne me paraît pas être une information d'une grande fiabilité. Je ne sais pas s'il est pertinent de vous donner ces chiffres. Je pensais qu'ils étaient plus officiels.

À ce jour, certaines écoles n'ont recensé aucun cas positif. Nous avons néanmoins des cas positifs à Paul Bert A, Paul Bert B et Paul Bert maternelle.

Une campagne de tests salivaires doit intervenir à Jean Moulin, où sept enseignants ont été constatés positifs, ainsi que plusieurs agents administratifs positifs ou cas contacts, qui sont en éviction. Un certain nombre d'élèves est concerné, mais contrairement à certains chiffres qui circulent sur les réseaux sociaux, les cas avérés sont inférieurs à 10.

Au vu des informations de la principale du collègue, nous avons eu moins de 10 cas d'élèves avérés positifs, dans les 15 derniers jours.

(Arrivée de Mme Rizoug à 19 h 18.)

Pour l'instant, nous n'avons pas de retour d'informations du collège Liberté qui n'a pas eu de campagne de tests salivaires. Le collège Pauline Roland en a eu une la semaine du 8 mars. Nous aurons peut-être un retour, mais je comprends que les retours viennent essentiellement des parents, ce ne sont donc pas des informations officielles.

En ce qui concerne les quelques données sociales que je peux vous transmettre, le nombre de chômeurs était, en février 2021, de 1 452, c'est-à-dire 124 de plus qu'en février 2020.

La dégradation se poursuit sans qu'elle n'explose réellement. Pour l'instant, les mesures prises permettent tout de même de faire résister cette situation. Nous suivrons très attentivement ce chiffre tout au long de l'année.

Je vous confirme la hausse, à la fois auprès du CCAS, mais aussi des associations de solidarité, des demandes d'aides matérielles et alimentaires.

Dernière information que je peux porter à votre sagacité collective : j'ai regardé l'évolution du nombre de décès sur la commune, pour savoir s'il existait un niveau de gravité.

L'épidémie a atteint le séminaire des Pères, frappé par huit décès, dont récemment le Père Francis Kim, père supérieur avant le Père Marc Soyer. Le séminaire a donc été très durement touché durant cette dernière période.

En termes de nombre de décès sur la commune, le nombre est relativement important en 2020 : 220 décès. Cela n'est pas particulièrement plus élevé que les autres années, sachant qu'il existe des variations d'une année à une autre.

Ce nombre est plus élevé qu'en 2019, 2018 et 2017, où nous tournions entre 166 et 212 décès.

En 2015 et 2016, nous étions cependant bien au-dessus, avec 243 et 273 décès, peut-être dus aux épisodes de canicule, je ne sais plus.

Pour l'instant, nous n'avons pas, a priori, l'impression d'un impact très manifeste sur les chiffres de ce point de vue là.

Voilà les quelques informations que je voulais porter à votre connaissance.

Je vous propose d'aborder l'ordre du jour avec le vote du budget primitif de la commune.

0 - ADMINISTRATION GENERALE

1 - COMMISSION FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DEMOCRATIE LOCALE

1.1 Vote du budget primitif de la commune - année 2021

Mme BOIVIN. - Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir.

Depuis un an déjà, nous faisons face à une pandémie qui nous a plongés dans une crise sanitaire et dont nous ne savons pas quand elle prendra fin, à l'été, comme l'espère le Gouvernement, ou à la fin de l'année, si la vaccination ne s'accélère pas plus que cela.

Les différents confinements et les mesures sanitaires, pour ralentir la progression du virus, ont amené à la fermeture des lieux de convivialité, des lieux culturels, des commerces dits « non-essentiels », des salles de sport, mais aussi des facultés et des écoles.

Des pans entiers de l'économie sont au ralenti, voire à l'arrêt, comme l'industrie automobile, le tourisme, l'évènementiel, la restauration et l'industrie aéronautique.

Malgré notre bouclier social qui a permis de mettre au chômage partiel une part importante des salariés, un quart a vu sa situation financière se dégrader et notamment les salariés les plus précaires.

Les jeunes ont du mal à trouver un stage, encore plus difficilement un travail. Les étudiants qui avaient un « petit job », pour financer leur loyer et pour vivre tout simplement, se retrouvent sans ressource et basculent dans la précarité.

Beaucoup d'entreprises sont dans l'incertitude de leur avenir et ce, malgré le « quoi qu'il en coûte ». Jusqu'à présent, le nombre de faillites a même baissé au cours de l'année 2020, mais lorsque les aides aux entreprises vont cesser, nous pouvons nous attendre à une large augmentation des cessations d'activité et, par voie de conséquence, à une augmentation du chômage. Des plans sociaux sont déjà annoncés par certaines grandes entreprises.

Chevilly-Larue n'est pas épargnée : le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 20 %, les demandes d'aide au CCAS ont augmenté de 50 % et les associations engagées dans la solidarité ont vu leur nombre de bénéficiaires augmenter de façon importante.

Nous nous retrouvons face à une crise sanitaire, économique et sociale, d'une ampleur jamais vue depuis la seconde guerre mondiale.

Le budget présenté pour 2021 est marqué par ce contexte qui en a impacté sa construction. Il décline les orientations présentées par Mme la Maire, lors du débat du Conseil Municipal du 11 février dernier.

Le budget est volontariste et anti-crise à destination des Chevillaises et des Chevillais.

Il se traduit :

- par des impôts qui n'augmentent pas ;
- par la maîtrise des dépenses de fonctionnement : -1,08 % ;
- par une importante capacité d'investissement : 11,664 M€, le plus haut niveau depuis 2007, participant ainsi à la relance de l'activité ;
- par une maîtrise de la dette : au 1er janvier la capacité de désendettement était de 8,1 années, loin du seuil des 12 années recommandées. Il est important de le dire car il n'est pas tenu compte de la dette remboursée au cours de l'année ;
- par le maintien d'un haut niveau de service à des prix bas : par exemple, le prix d'un repas à la cantine est compris entre 0,48 € et 3,23 € et nous avons la volonté de plafonner le prix à 50 % maximum du coût du service, et ce, quel que soit le niveau de ressource ;
- par un soutien renforcé aux associations engagées dans la solidarité, en augmentant leur subvention : c'est le cas de SOL'Epi, du Secours populaire, de You'Manity ;
- par une augmentation de 78 % de la subvention au CCAS, pour le financement d'une seconde aide Covid à destination des Chevillaises et Chevillais qui en ont le plus besoin, en mettant l'accent sur les jeunes et les retraités.

La liste n'est pas exhaustive, mais tout cela est fait malgré la baisse des dotations, la réforme de la fiscalité locale laissant des incertitudes sur nos ressources à venir et les risques que l'EPT et la Métropole du Grand Paris se tournent, dans les années à venir, vers les communes membres, pour compenser leurs pertes.

La loi de finances de 2021 qui, cette année, épargne à peu près les collectivités, supprime

néanmoins la taxe d'habitation.

Cette taxe, à laquelle 20 % des foyers sont encore assujettis jusqu'en 2023, sera perçue directement par l'État. Elle sera compensée en totalité au niveau de la commune, par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties, perçue jusqu'à présent par le Département. Il s'agit d'un recul supplémentaire de notre autonomie fiscale.

Cette loi de finances 2021 prévoit encore, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, une baisse des impôts de production, perçus par les communes via l'impôt économique. Ils seront compensés par un versement de l'État à un taux figé à celui constaté en 2020.

Or, si la dette Covid de l'État devait être remboursée, je crains que la compensation des impôts de production ne subisse le même sort que la Dotation globale de fonctionnement. Je rappelle qu'en 2013, nous recevions 2,3 M€ via cette dotation. D'année en année, elle a diminué et, depuis 2019, nous ne percevons plus cette dotation.

Compte tenu du contexte très particulier que nous vivons, l'élaboration du budget repose sur deux hypothèses :

- une hypothèse de retour à la normale dans le courant du 2e trimestre 2021 : cette hypothèse a été posée, car les services ont préparé les budgets courant décembre et nous n'avions pas alors la visibilité que nous avons actuellement, ce qui se traduit par une baisse prévue de recettes des produits et services pour le 1er trimestre et, par voie de conséquence, par une baisse des dépenses afférentes ;
- l'autre hypothèse concerne l'impôt économique : nous avons prévu une baisse de l'ordre de 2 % pour tenir compte de l'impact Covid.

Pour la première fois, le budget n'intègre plus la TEOM et la redevance spéciale, puisque celles-ci sont devenues effectivement territoriales depuis le 1er janvier 2021. Environ 2 M€ n'apparaissent donc plus dans les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons plus de Dotation globale de fonctionnement, mais nous recevons toujours la Dotation de Solidarité Urbaine, pour un montant de 156 195 €, très loin des 2,3 M€ de la DGF.

Passons maintenant au budget à proprement parler. Le budget pour 2021 est, sous sa forme réglementaire, de 53 198 816 €, dont 41 533 962 € en fonctionnement et 11 664 853 € en investissement.

Il intègre une baisse de 6,2 % des recettes réelles de fonctionnement (suppression de la TEOM et baisse de 2 % de la fiscalité économique) et une baisse de 7,7 % des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020.

Or, la commune se voit prélever 2,791 M€ dans le cadre de la péréquation horizontale. En retirant cette péréquation, nous obtenons donc un budget de 50 407 480 €, dont 38 742 627 € pour le fonctionnement. Nous avons toujours 11 664 853 € en investissement, la péréquation ne concernant que le fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en contraction de 1,1 % - à 33,783 M€ - comparées à celles de 2020, nettes de la péréquation et de la TEOM, afin de comparer des choses comparables.

Cette baisse s'explique par l'impact des deux hypothèses retenues pour élaborer ce budget, à savoir -2 % sur la fiscalité économique, soit -383 k€, et une baisse estimée des recettes des produits et services de 4,4 %, pour arriver à 2,396 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'inscrivent aussi en baisse de 1,8 % à 35,231 M€, nette de la péréquation.

Malgré cette année particulière, le rapport entre dépenses réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement reste malgré tout favorable, avec des recettes légèrement supérieures aux dépenses. Cela traduit la volonté de maîtriser le cadre budgétaire, en anticipant et en ajustant, au plus près, les recettes et les dépenses.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement :

- Des impôts et taxes pour 36,215 M€ ;
- Des produits des services pour 2,396 M€ ;
- Des dotations et subventions pour 2,251 M€.

Contrairement à 2020, les bases fiscales du foncier bâti progressent de 1,45 % (0,1 % en 2020) du fait de l'entrée en imposition de nouvelles constructions pour 367 k€.

Je rappelle qu'en 2021 la taxe d'habitation disparaît du budget communal, nous n'avons donc plus de base concernant la taxe d'habitation.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent principalement :

- 6,433 M€ pour les charges à caractère général ;
- 23,700 M€ pour les charges de personnel ;
- 4,313 M€ pour les autres charges de gestion courante.

Les charges à caractère général (6,434 M€) sont en baisse de 8,1 %. Cette baisse importante des dépenses a été possible grâce au travail des services pour estimer les dépenses, mais aussi malheureusement du fait de l'annulation de certaines initiatives de début d'année.

Les charges de personnel sont quasiment stables par rapport à 2020 et s'établissent à 23,7 M€.

Dans les autres charges de gestion courante, nous avons les subventions aux associations qui s'établissent à 1,719 M€.

Le niveau de subvention aux associations a été maintenu. Toutefois, afin d'apporter une aide aux Chevillais, un soutien renforcé a été apporté aux associations engagées dans la solidarité en augmentant leur subvention. C'est le cas de SOL'Epi, du Secours populaire et de You'Manity.

L'épargne brute (3,358 M€) est en hausse de 4,4 % par rapport à 2020, ce qui est une belle performance compte tenu du contexte.

Cette épargne brute nous permet de budgéter 11,664 M€ en investissement, ce qui représente le niveau le plus haut d'investissement depuis 2007 où nous avons un investissement de 11,4 M€.

Les investissements s'établissent à 11,665 M€.

Les dépenses d'investissement se répartissent en :

- dépenses d'équipement pour 9,253 M€, en hausse de 58,2 %, avec un programme pluriannuel d'investissement de 4,9 M€ ;
- emprunts et dettes assimilées, qui représentent le remboursement du capital de la dette, pour 2,258 M€, en baisse de 13,9 %.

Ce budget d'investissement va permettre de financer entre autres :

- le début des travaux de la nouvelle école pour 1,5 M€ ;
- les travaux de l'école Gilbert Collet pour 1 M€ ;
- le bail emphytéotique de la nouvelle crèche départementale pour 500 k€ ;

- la toiture de la tribune du parc de sports pour 450 k€ ;
- ainsi que des travaux d'entretien du patrimoine, de la voirie et des espaces verts.

Je n'ai cité que les principaux investissements.

Ces dépenses d'investissement sont financées :

- par les ressources propres (7,551 M€), soit 65,6 % des dépenses réelles d'investissement, constituées par l'autofinancement pour 3,358M€, des subventions d'investissement et des dotations diverses ;
- par le recours à l'emprunt pour 3,960 M€.

Je voulais souligner que la part de l'endettement ne représente que 34,4 %, c'est-à-dire pratiquement un tiers des dépenses réelles d'investissement, ce qui est dans la norme. Cela représente néanmoins un excellent résultat, compte-tenu du contexte.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement représente 29 % des dépenses réelles d'investissement. Deux tiers des dépenses d'investissement sont ainsi financés.

Ces deux pourcentages montrent, à eux seuls, que le budget est sous contrôle et maîtrisé.

Je trouve que ce budget reflète bien les orientations budgétaires présentées le 11 février dernier et montre la volonté de maintenir le cadre budgétaire, de maîtriser la dette et de se doter d'une haute capacité d'investissement, tout en répondant aux besoins importants des Chevillais, dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale.

Mme la MAIRE. - Merci Régine.

Qui souhaite prendre la parole ?

M. TAUPIN. - Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Je voudrais remercier Régine pour le travail de préparation de ce budget, ainsi que la direction des finances de Serge Téhas. Leur travail d'élaboration du budget est remarquable dans ces circonstances compliquées, à l'automne et au début de l'année.

Le budget est un outil mis à disposition des services de la ville, des associations et des élus pour accompagner les Chevillaises et les Chevillais dans leurs différentes démarches, quels que soient leurs demandes et leurs besoins.

Ce contexte est très complexe avec la crise sanitaire qui s'ajoute à la crise économique et à la crise sociale dans une société qui, au niveau européen, comme au niveau mondial, est en pleine mutation face au dérèglement climatique.

Il est important que les communes et les municipalités puissent accompagner les citoyens et les citoyennes dans toutes leurs démarches et s'adaptent à leurs besoins et leur permettent de s'adapter à la société dans laquelle ils vivent.

Il est donc important d'être très attentif aux besoins de la population.

Sur les questions sociales, des propositions sont intéressantes de la part de la Municipalité, notamment pour aider les associations, comme SOL'Epi. J'ai noté l'action menée auprès des personnes en difficulté, à la suite de la pandémie, qui subissent de plein fouet les difficultés sociales et économiques dans leur quotidien.

Le groupe Écologistes et solidaires votera le budget proposé, car il nous permet d'agir concrètement auprès des citoyens.

M. LADJICI. - Bonsoir à tous, chers collègues Mesdames et Messieurs, je ne vais pas revenir sur

les chiffres. Le débat technique est extrêmement difficile à cerner pour des personnes non initiées.

Je vais donc essayer de ramener tous ces chiffres à un indicateur qui nous paraît pertinent : celui des recettes réelles de fonctionnement par habitant. Il est aujourd'hui annoncé, dans le budget 2021, à 2 076 € par habitant, là où la moyenne des villes se situe à 1 386 €. Cela signifie que la Ville a encore des moyens pour financer son budget, c'est une bonne chose.

Je me permets également d'avoir une pensée pour tous nos concitoyens et toutes les personnes souffrant de cette crise d'une manière ou d'une autre, avec des problèmes de santé ou tout simplement avec des difficultés liées au travail, aux ressources ou à la perte d'emploi. Nous sommes dans une situation très complexe.

Je vous remercie pour votre exposé en début de séance, Madame la Maire. Cela nous permet de savoir où se situe la ville de Chevilly-Larue, dans son environnement et son écosystème.

Dans le cadre de ce budget, nous voyons bien que tout ce qui relève de la solidarité et du soutien de la Municipalité à nos concitoyens prend une part de plus en plus importante. La situation est identique dans les autres collectivités territoriales, comme la Région et le Département, mais aussi pour l'État français qui a mis beaucoup de moyens.

Je me réjouis d'être en France car nous avons un pays qui met réellement des moyens. Cela n'est jamais suffisant, je n'en disconviens pas, mais l'État essaie d'absorber le choc de cette situation.

Cela ne sera jamais suffisant car de nombreux citoyens ne s'y retrouvent pas et, en premier lieu, je pense à nos commerçants, à toutes les personnes travaillant dans le domaine culturel, les intermittents du spectacle et les professions libérales qui subissent de plein fouet la situation.

Disposer d'un dossier numérique pour avoir des aides ne suffit pas à leur redonner les marges de manœuvre détenues avant cette crise économique et sanitaire.

La ville de Chevilly-Larue reste malgré tout sur un budget équivalent aux années précédentes.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été retirée de notre budget, mais en contrepartie, il est prévu que les charges afférentes à ces ordures ménagères soient également transférées à un autre échelon territorial. Je ne sais pas si cela est compensé totalement car, comptablement, ce n'est pas si évident de transférer du personnel municipal à une autre collectivité. Globalement, un jeu d'équilibre permettra, je l'espère, à la ville d'en sortir gagnante.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, nous avons fait notre travail d'élus de l'opposition. Nous avons imaginé plusieurs solutions et formulé des propositions pour balayer tout le spectre de responsabilité de la ville de Chevilly-Larue.

Nous sommes un peu gênés car vous n'avez pas du tout tenu compte de nos propositions, pour être dans un état d'esprit constructif.

Mme Boivin l'a rappelé, le budget est le reflet des orientations budgétaires de la majorité. L'opposition n'est pas représentée en termes des dispositifs que nous souhaitions avoir dans ce budget, en premier lieu concernant les transports, car nous voyons que la place des transitions douces devient importante à Chevilly-Larue et, ailleurs, dans le pays.

Nous avons imaginé des stations de vélo ainsi qu'une saison culturelle numérique, pour essayer de faire vivre ce secteur culturel qui souffre beaucoup de cette crise sanitaire. Il y avait d'autres dispositifs, comme l'organisation d'une sorte de banquet à distance pour les aînés. Cela ne remplacera jamais un banquet, mais il faut essayer d'imaginer quelque chose et penser aux aînés de Chevilly-Larue.

Nous avons également, au titre de la solidarité numérique, proposé de soutenir des associations qui organisent des prêts de matériel informatique au bénéfice des étudiants et des collégiens.

Une véritable inégalité existe dans l'accès au matériel informatique et nous aurions aimé voir la ville agir dans ce domaine.

Notre dernier message, s'agissant du budget, concernera la police municipale.

La crise sanitaire ne simplifie pas la tranquillité dans nos quartiers, car nous sommes tous les uns sur les autres quasiment 24 heures sur 24. Nos jeunes étouffent et se retrouvent donc dans la rue, cela crée des problèmes dans nos quartiers, de manière visible.

Je souhaite la bienvenue au nouveau chef de la police municipale et j'espère qu'il réussira - il vient de L'Haÿ-les-Roses et connaît donc le territoire - et nous aidera à atteindre une meilleure efficacité.

Je souhaite que nous menions, au cours de cette année, une réflexion collective dans le cadre de nos différentes commissions pour essayer de comprendre pourquoi la précédente équipe de policiers a souhaité démissionner et pour préparer, dans les meilleures conditions, cette nouvelle équipe, qui, nous l'espérons, s'inscrira dans la durée.

Nous soutenons, évidemment, les dispositifs concernant l'augmentation du budget du CCAS pour absorber le choc de cette crise sanitaire, mais nous regrettons de ne pas retrouver tout le travail que nous avons fait en amont du budget et toutes les propositions que nous avons formulées.

Nous ne voterons pas ce budget. Cela n'est pas une surprise.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. JOLIVET. - Madame la Maire, chers collègues, je prends la parole au nom du groupe Communistes et partenaires.

Voici une année que les citoyens de Chevilly-Larue nous ont accordé leur confiance, une année rendue folle par une pandémie planétaire inattendue, même si certains pensent sans doute, à juste titre, que les épidémies ne sont parfois pas le fait du seul hasard, mais pour ce soir, il s'agit d'un autre débat.

Ce futur débat devra se tenir tant le système marchand, qui oppresse mille populations et martyrise la planète, a une responsabilité avérée dans cette pandémie qui nous assaille.

Nous ferons acte de bienséance et éviterons d'évoquer longuement les errements gouvernementaux, les failles d'un système qui épuise et qui s'épuise. On nous aura, tout de même, tout dit et son contraire et, aujourd'hui, il est question d'installer 35 vaccinodromes, mais sans aucune certitude d'avoir les vaccins suffisants.

La gestion est compliquée, nous en convenons, mais la gestion est assez calamiteuse, sans parler d'une communication parfois mensongère et peu démocratique.

Nous allons voter ce soir le premier budget de cette nouvelle mandature, dont nous avons débattu les grandes orientations le mois dernier. La construction d'un budget est un choix politique qui conditionne l'ensemble de l'action communale pour les mois, les années à venir.

Le budget sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer, aujourd'hui, est historique : nous le votons pendant une crise sanitaire, mais aussi économique et sociale, qui affecte toutes les strates de notre société.

Je pense particulièrement à celles et ceux qui voient plus que d'autres leur vie quotidienne chamboulée, voire détériorée, par l'impact de cette crise, sur leur pouvoir d'achat. Nous tentons donc de construire, à notre échelle, des solutions.

Oui, l'action locale peut et doit être déterminante et peut et doit devenir une source d'espoir et de progrès dans de nombreux aspects.

Cette crise montre les failles de notre système et souligne surtout la nécessité d'un service public fort, mobilisé pour le bien commun.

La gestion a été rigoureuse, grâce à une implication de tous les instants des élus(e)s, des agents communaux de notre commune, de tous les agents. Là aussi, j'ai une pensée pour ceux dont on parle rarement, que je nommerai avec beaucoup d'affection « les petites mains », je m'en tiens ce soir à la fonction publique territoriale, mais je salue également la fonction publique hospitalière, les corps enseignants et tous ceux qui œuvrent pour le bien public. Ils ont été - non le mot n'est pas fort - les héros de la nation.

Gestion rigoureuse et responsable : j'entends dire que si la ville de Chevilly-Larue est bien gérée, c'est sans doute parce qu'elle est riche. Je ne crois pas. Je ne crois pas qu'en étant riche, on gère bien. Tout simplement, au sein de cette commune, des femmes et des hommes, élus et agents ont le souci de l'argent public bien dépensé et bien géré.

Ce budget 2021, que nous allons voter ce soir, a été élaboré dans des conditions difficiles, mais il réussit à maintenir un cap dynamique, audacieux et, en même temps, de soutien à ceux qui en ont le plus besoin, grâce à la gestion minutieuse et méticuleuse des années précédentes.

Le vote d'un budget équilibré permet une bonne gestion des finances de la ville. Il permet l'existence de ce service public de qualité au service des Chevillaises et des Chevillais, tout en les soutenant avec un faible niveau d'imposition et des tarifs publics bas. Il nous permet, dans les moments difficiles que nous connaissons, de maintenir des politiques publiques utiles et innovantes pour notre territoire.

Le vote du budget est un choix politique. Le nôtre est celui de maintenir une ville à taille humaine, à la fois ambitieuse et innovante, notamment sur le plan environnemental, une ville dotée d'infrastructures de qualité et une ville solidaire. Avec ce budget 2021 et avec la majorité municipale, nous sommes déterminés à tenir nos engagements.

Très peu de villes conservent le niveau de prestations et de subventions de notre ville en 2021.

Ce budget a été, dans ses moindres détails, travaillé pour maintenir, voire renforcer le lien social, si précieux dans notre commune. Nous maintenons le niveau des subventions des associations.

Pour les associations qui interviennent dans le champ de la solidarité et de la santé, nous augmentons de manière importante notre aide. Le budget de fonctionnement, évidemment, est étudié avec beaucoup d'attention pour soutenir les plus fragiles.

Éducation, culture, sport, activités socioculturelles et soutien à la vie économique sont au cœur de nos préoccupations.

La section d'investissement reste à un niveau de qualité avec un endettement contenu pour poursuivre la rénovation, la restructuration urbaine et maintenir l'entretien de tous nos bâtiments et voies communales.

Tous les Chevillaises et les Chevillais doivent bénéficier d'un service public local offrant une large diversité d'activités et des services de qualité.

Nous souhaitons préserver une ville à taille humaine, poursuivre notre projet humaniste, social et écologique, ressembler au modèle de société que nous voulons pour nous et nos enfants et garder cet esprit parfois envié de notre ville.

Le budget primitif 2021, que vous nous avez présenté Régine Boivin, indique ce cap, respecte nos engagements et prend en compte les besoins de notre ville et de ses habitants.

Le groupe Communistes et partenaires apporte à Mme la Maire son soutien total et votera ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci Michel.

M. ISSAHNANE. - Bonsoir Mesdames et Messieurs.

J'ai tout d'abord une pensée aux habitants de Chevilly-Larue quels qu'ils soient, d'abord aux malades et à leurs familles, aux travailleurs durement frappés par les plans de licenciement, notamment dans le Val-de-Marne, où nous avons appris durant ces derniers mois la fermeture de grandes entreprises, tout autour de la commune, et l'arrêt presque total d'un aéroport qui constitue l'un des principaux acteurs du bassin d'emploi de notre commune.

J'ai également une pensée pour les chômeurs qui vont voir une réforme de l'allocation-chômage, en plein milieu de cette crise, comme si c'était le moment de s'attaquer aux plus faibles.

J'ai une pensée pour nos anciens isolés souffrant de cette solitude et de la peur de cette maladie, qui les touche tellement.

J'ai enfin une pensée pour nos jeunes, qu'ils soient actifs, inactifs, étudiants ou non, qui souffrent dans leur chair et dans leur esprit, jusqu'à, pour certains, se suicider et auxquels on n'accorde très peu d'attention, en tout cas pour ceux qui devraient le faire.

Nous sommes dans une commune où nous avons la chance d'avoir, non seulement les moyens, comme certains de mes partenaires du Conseil municipal le disent, de fournir des services et d'investir, mais nous avons aussi la chance de vivre dans une commune bien gérée les années précédentes et encore cette année.

Le fruit de cette gestion se constate aujourd'hui avec un budget volontariste, que je dirai « contrat cyclique » dans les termes économiques, c'est-à-dire qu'aux plus mauvais moments, là où l'économie flanche, le budget de la commune est là en soutien aux investisseurs, aux entreprises, à nos commerçants, aux Chevillaises et aux Chevillais par différentes aides, services, etc.

Je retiendrai ce coup de pouce pour les plus fragiles, il s'agit d'un véritable investissement envers ce public qui souffre tant de la crise. La commune a consenti un effort sans précédent qui passe notamment par un budget du CCAS très en hausse, un soutien aux associations et particulièrement aux associations qui interviennent auprès des publics fragiles et un service public toujours opérationnel malgré la pandémie notamment envers nos aînés, par le portage des repas, les transports etc.

Nous pouvons également saluer l'impact de ce budget sur l'emploi en observant le niveau d'investissement atteint, un record de ces 10 dernières années. Ces 11 M€ sont révélateurs d'une capacité, pour la commune de Chevilly-Larue, à anticiper l'avenir, pour nos enfants, pour les futurs services publics et pour donner de l'espoir à tous les habitants de notre ville.

Je voulais saluer également l'administration, sans qui nous ne pourrions pas atteindre ces résultats, notamment sur ces efforts budgétaires. Ces efforts demandés, ces dernières années, sont payants aujourd'hui, avec notamment cette épargne brute qui permet de dégager des capacités pour investir, mais aussi le pilotage de cette administration avec la partie financière qui permet d'avoir budget à la mesure de nos ambitions et du programme électoral validé par les Chevillais, il y a un an.

Le groupe Citoyens et insoumis votera ce budget.

Merci.

Mme la MAIRE. - Merci Hadi.

M. TAUPIN. - Yacine Ladjici a, fort justement, souligné dans son propos la question des mobilités sur la ville.

Nous travaillons, effectivement, depuis maintenant un peu plus d'un an, à la mise en place d'un schéma des territoires et des liaisons douces, qui intégrerait la place du vélo et de la marche à pied dans notre ville avec une organisation de l'espace anticipant l'arrivée du métro en 2024.

Nous souhaitons nous adapter aux besoins des personnes, dont la prise de conscience s'est accentuée avec la crise du Coronavirus, qui ont choisi le vélo ou la marche à pied pour se déplacer.

Notre réflexion porte sur l'organisation de l'espace, pour s'adapter à ces demandes, en lien également avec les villes voisines car une coordination des espaces est nécessaire.

M. DESCHAMPS. - Cela va être très court comme la dernière fois.

Je vais surtout relire le compte rendu précédent car nous avons déjà abordé le sujet sur les moyens numériques mis à la disposition de nos jeunes.

Pour les PC, la ville et le département participent aussi à doter nos élèves et notamment les collégiens qui ont tous un ordinateur, sans parler des lycéens avec les tablettes de la Région.

En termes de moyens, je pense que nos jeunes en ont largement à disposition : livres numériques, tablettes et PC.

Les étudiants plus âgés sont ensuite assez grands pour aller voir les associations, s'ils ont besoin d'avoir un moyen numérique à leur disposition.

Mme BOIVIN. - Je voudrais apporter une précision concernant la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). La gestion des déchets a été transférée à l'EPT en 2016.

Pour des questions d'organisation et de gestion, l'EPT n'était pas en mesure de percevoir la TEOM et de gérer les dépenses, alors que les personnels avaient été transférés à l'EPT. La commune percevait donc la TEOM et réglait ensuite les dépenses à l'EPT.

Au 1^{er} janvier 2021, toutes les recettes et toutes les dépenses sont gérées par l'EPT. La TEOM n'est plus du tout perçue par la ville, elle l'est directement par le Territoire, ce qui lui permet de régler les dépenses afférentes à cette gestion.

Il n'existe donc pas de notion de bénéfice ou de perte pour la ville.

Mme la MAIRE. - Je dirai quelques mots, pas forcément très rassurants, sur un autre aspect concernant la gestion des déchets, qui risque d'impacter les Chevillais directement. J'en parlerai tout à l'heure.

Mme FRANCOIS. - Je souhaitais revenir sur la saison culturelle dont M. Ladjici parlait tout à l'heure. Vous semblez regretter que votre proposition d'une culture numérique n'ait pas été adoptée ou validée.

C'est effectivement avec une grande tristesse que les grandes portes de nos établissements culturels sont restées fermées cette année. En revanche, il faut tout de même signifier que les petites portes sont restées ouvertes et que l'activité a continué dans ces établissements.

Dans les écoles, par exemple, cela a continué à fonctionner. Des artistes ont pu continuer à venir répéter et des créations ont pu se jouer. Finalement, des procédures se sont tenues en distanciel pour les plus jeunes et des participants ont pu ainsi avoir leur cours.

Cette crise a fait naître de nombreuses plateformes numériques pour nos structures, notamment la présence du Conservatoire et de la Maison des arts plastiques sur des plateformes, comme Instagram, Facebook ou des blogs. La médiathèque a également fait des propositions numériques.

Il faut surtout relever une belle initiative du Conservatoire qui fait naître en ce moment une mini-série musicale, avec le témoignage de Chevillais, sur ce qui se passe en ce moment, qui s'appelle : « Alice Orpheus 2084 ». Cette création permet justement d'avoir une saison culturelle

dématérialisée et numérique, de continuer à faire vivre la culture dans notre ville, malgré le confinement.

À Chevilly-Larue, nous n'avons pas pu nous rencontrer comme d'habitude lors d'une saison culturelle classique et physique, mais numériquement, cela a eu lieu et nous avons pu finalement voir de jolies choses de cette crise.

M. ISSAHNANE. - Je voudrais apporter un éclaircissement aux habitants de Chevilly-Larue qui nous regardent, je l'espère, sur les réseaux sociaux.

Lors d'un conseil municipal, tout un travail préalable est fait par les élus, notamment dans les commissions. Il existe des échanges, la communication n'est pas rompue, nous ne sommes pas dans notre château à n'écouter personne. Au contraire, notre porte est ouverte.

Je trouve donc très étonnant d'entendre des propositions lors du Conseil municipal alors qu'en Commission, cela a été « silence radio ».

Je trouve un peu dommage que nous n'ayons pas discuté de ces propositions, elles auraient pu être intéressantes.

Mme la MAIRE. - Cela aurait surtout permis à M. Ladjici de se rendre compte que certaines propositions soulevées, lors du débat d'orientations budgétaires, étaient en réalité déjà incluses dans le budget.

Mme RIGAUD. - Je voulais revenir un peu sur la remarque faite par rapport aux personnes âgées. Je pense que nous partageons les mêmes inquiétudes par rapport à l'organisation du banquet des aînés.

Cette manifestation relève du CCAS.

Hier, lors de la Commission Finances, le sujet a été relevé. Du fait des mesures sanitaires, nous sommes dans l'impossibilité de préciser maintenant si ce banquet se tiendra. En tout état de cause, les marchés ont été lancés et la salle a été trouvée. Tout est organisé pour que ce banquet se tienne au mois de juin, mais cela dépendra évidemment des conditions sanitaires et des mesures qui seront en vigueur.

Nous avons également commencé à réfléchir à d'autres options, par exemple la remise d'un colis ou une manifestation en extérieur. Nous vous reparlerons de toute manière de nos réflexions.

Cela n'est pas facile car les personnes âgées isolées ont vraiment besoin de voir du monde, de sortir et d'échanger, et, dans le même temps, en tant que Municipalité, nous ne pouvons pas prendre la responsabilité de rassembler près de 1 000 personnes dans un lieu clos. Elles vont enlever leur masque pour manger, danser, etc. Nous devons y réfléchir et trouver des solutions ensemble.

Mme la MAIRE. - Absolument, la question n'est pas simple. Nous espérons vraiment pouvoir partager des moments de solidarité et de convivialité avec les retraités, qui ont réellement envie de se retrouver.

Mme RIGAUD. - Nous évoquons aussi la possibilité de décaler la manifestation un peu plus tard. Nous reviendrons vers vous pour en débattre.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LADJICI. - Cela va être très court, je ne vais pas m'éterniser sur la remarque concernant la Commission Finances.

Effectivement, une commission municipale, lieu de travail et d'échange, permet de poser des questions et de faire éventuellement des propositions.

J'aimerais rappeler à notre collègue que, lorsqu'une commission ne fonctionne pas, il faut avoir l'humilité de se poser des questions sur les raisons du manque de débat au sein de la commission.

Je vais citer quelqu'un, avec qui je ne suis absolument pas d'accord politiquement, mais qui avait cette capacité de donner la parole à tous les élus, qu'il soit de l'opposition ou de la majorité.

Je veux citer André Deluchat de la précédente mandature. J'ai des désaccords politiques avec lui. En revanche, il faut lui reconnaître sa capacité à animer une bonne commission des finances.

Lorsqu'en Commission Finances, on vous dit que telle proposition n'est pas soumise à débat, sans ouverture, il ne faut pas s'étonner que cette instance ne soit pas un espace de débat et de discussion, convivial et intéressant. Je ne cite évidemment personne, mais je pense que la remise en question doit être collective sur la question des commissions.

Nous venons tous aux commissions, nous participons et faisons des propositions. En revanche, il faut éviter de sombrer dans des attaques ad hominem stériles, qui n'apportent rien au débat de ce soir.

Mme la MAIRE. - Je pense qu'André Deluchat appréciera d'autant plus que vos propos sont très éloignés du texte de la tribune que vous aviez signée en son temps, sur la façon dont il menait la commission des finances.

Mme MATOUK. - Bonsoir à toutes et à tous.

Pour revenir sur la remarque des commissions, pour présider l'une d'elles, je trouve très malhonnête de critiquer ce travail, sachant que nous donnons la parole à tout le monde en insistant beaucoup. Avant de critiquer, il faut déjà être présent lors des commissions. Je trouve vraiment cela triste.

M. LADJICI. - J'ai parlé de la Commission Finances. Nous sommes quatre élus pour cinq commissions. Nous sommes présents dans les commissions. Nous aimerions tous venir aux commissions, mais nous nous sommes réparti le travail pour que chaque élu, en fonction de son domaine, puisse participer aux commissions.

Je pense qu'il faut être prudent avant d'asséner ce type d'accusation.

Il arrive que quelqu'un soit absent, pour des raisons médicales ou professionnelles, mais généralement, il prend le soin de s'excuser.

Je pense que nous participons pleinement à toutes les commissions, et que, dans la mesure où nous sommes des élus d'opposition, nous avons besoin d'avoir des informations pour confirmer nos votes.

Mme la MAIRE. - Il faut que nous poursuivions et que nous avancions dans les échanges.

Je vous invite à faire part des propositions qui sont les vôtres, si vous estimez que les débats dans la commission en question ne sont pas pertinents ou suffisants.

Faites parvenir vos propositions à son Président Hadi Issahnane ou à son Vice-président Amar Lalmas. Je vous rappelle que nous avons créé les conditions pour que chacun soit en situation de confiance dans ces commissions, avec la présidence assumée par un élu de la majorité et la vice-présidence animée par un élu de l'opposition. Je pense donc, qu'avec un binôme aussi équilibré, la situation doit pouvoir être appréciée par tous.

Y a-t-il encore une volonté d'intervention sur le débat budgétaire ?

M. BLAS. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous voici donc réunis ce soir pour voter ce budget 2021, ainsi que d'autres délibérations.

Je ne vais pas revenir sur tous les chiffres qui viennent de vous être communiqués, mais plutôt sur la perception humaine que nous venons de vivre durant l'année écoulée.

Depuis plus d'une année maintenant - puisque le premier confinement remonte au 17 mars 2020 - notre ville, comme une majorité de communes de notre pays, se plie aux décisions gouvernementales qui évoluent au gré des indicateurs.

Durant cette période, nous n'avons pas ménagé nos efforts, multipliant notamment les réunions par visioconférence, de façon à nous tenir informé de la situation sanitaire, mais surtout pour coordonner les actions à mettre en place auprès des groupes scolaires, des personnes retraitées et isolées, en travaillant conjointement avec les services sociaux de la ville et tout le personnel mobilisé pendant cette période compliquée et stressante, pour les êtres humains que nous sommes, non habitués à ces restrictions de liberté.

Au début de cette période, souvenez-vous, nous avions une pénurie de masques. Je crois me rappeler qu'il nous était alors dit qu'ils n'avaient guère d'utilité pour nous protéger. On essayait tout simplement de ne pas trop ébruiter le fait qu'il y en avait très peu à disposition.

Ce sont donc les villes qui ont dû s'organiser en urgence pour s'en procurer et les distribuer, dans un premier temps, dans les cabinets médicaux et les officines de pharmacie.

Nous nous sommes rendu compte que notre pays n'avait pas assez de masques, trop cher, difficiles à stocker et non rentables.

Il aura donc fallu attendre que la Chine se remette à fabriquer ces fameux masques, en quantité suffisante, pour les exporter vers l'Europe. J'ai une question : doit-on être toujours aussi dépendant des autres pays pour tous ces produits manufacturés, autrefois fabriqués dans notre pays ?

Je n'oublierai pas le 1er mai 2020. Au lieu de distribuer du muguet à ma famille et amis, comme tous les ans, nous avons passé une grande partie de cette journée avec nos collègues, toutes couleurs politiques confondues, des personnels communaux et des bénévoles, à distribuer des masques en tissu achetés par notre commune, à nos administrés ravis et surtout soulagés.

Il aura aussi fallu jongler avec la fermeture des établissements scolaires et le remplacement des cours en présentiel, par des cours donnés par le biais d'Internet et de la télévision.

Je profite de cette occasion - j'y associe les membres du groupe Citoyens, mais aussi tous les élus des groupes de notre assemblée - afin de rendre hommage à ce corps enseignant, trop souvent décrié, mais oh combien estimé et apprécié par la majorité de notre population.

De notre côté, il a fallu supprimer, ou tenter de remettre à plus tard, les manifestations de toute nature, dont notre ville est si friande. Puis, le 22 juin, le Gouvernement allège enfin le dispositif jusque-là mis en place. De ce fait, les écoles, collèges et lycées rouvrent et une vie à peu près normale commence à reprendre.

Début septembre 2020, la rentrée des classes s'effectue avec la mise en application du protocole sanitaire n° 1. Au niveau des associations, c'est enfin une reprise très attendue par les sociétaires. Hélas, joie de courte durée !

Le 30 octobre 2020, début d'un deuxième confinement : cette fois, les écoles, collèges et lycées ne fermeront pas. Les manifestations locales sont de nouveau supprimées jusqu'à nouvel ordre. L'une des décisions cruelles a été l'annulation du Village de Noël et sa patinoire, qui réjouissaient pourtant petits et grands, surtout pendant ces temps difficiles.

Le 16 janvier dernier, le couvre-feu, mis en place de 18 h 00 à 6 h 00 du matin, est étendu à l'ensemble du territoire. Je vais arrêter ce scénario quelque peu catastrophique. Ce retour en arrière, je vous l'avoue, m'aura servi d'exutoire et évité une consultation chez un psy.

Pour conclure, je rappellerai quelques mesures mises en action par notre Municipalité durant toute cette année de crise :

- distribution de masques ;
- prise de contact avec les personnes âgées ;
- vote de subventions exceptionnelles pour des associations, comme l'épicerie solidaire (SOL'Epi), le Secours Populaire, You'Manity ;
- distribution de chèques Covid aux familles les plus démunies, avec l'aide de notre Centre Communal d'Action Sociale et l'opération « Sauve ton commerce », etc.

Je vous remercie pour votre étude studieuse et vous souhaite une bonne fin de soirée.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE. - Tu as l'air effectivement en forme, Patrick.

Je propose que nous concluons nos échanges sur ce budget. Nous étions allés, de toute manière, assez loin dans nos argumentaires respectifs à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

À mon tour, je voudrais remercier Régine Boivin pour son premier budget en année pleine. Félicitations pour le sérieux avec lequel tu as travaillé ce projet de budget et le bon partenariat avec notre directeur financier de toujours, Serge Téhas, que je remercie également, ainsi que toute la direction générale pilotée d'une main de maître par Jorge Veloso.

J'insiste un peu sur ce point, car dans un contexte aussi exceptionnel, il n'est pas facile en tant qu'administration et il n'est pas confortable pour une équipe d'élus, d'aborder une élaboration budgétaire en période de crise. Les contraintes sont plus lourdes qu'habituellement et il n'est pas facile d'avoir une Municipalité donnant à son administration l'orientation de se réinventer un peu, pour essayer d'imaginer un budget de crise et d'anti-crise à la fois.

Comment faire pour anticiper une baisse des recettes, notamment par la perspective d'éventuelles faillites d'entreprise ? Il faut bien essayer de l'anticiper car il s'agit, malheureusement, d'une triste probabilité.

Il faut également pouvoir anticiper les besoins des Chevillais dans leur grande diversité, qui vont augmenter au fur et à mesure des mois. Je ne pense pas qu'il y ait une catégorie plus qu'une autre en situation de besoin, ne serait-ce que d'écoute, dans cette année bien difficile.

Je ne suis pas sûre que tous les maires, au moment où l'on vote les budgets, soient en capacité, avec autant de sincérité que moi, de remercier l'équipe municipale et l'administration, pour l'agilité dont ils ont fait part, pour aboutir au résultat que nous avons ce soir.

Bravo et merci à tous.

(Applaudissements.)

Je pense que chacun a, à mon avis, suffisamment mis en lumière les grands traits de ce budget. Je veux juste vous alerter collectivement sur un débat que nous n'aurons pas en séance du Conseil municipal.

Désormais, ce débat aura lieu en séance du Conseil de territoire, mais il sera important que les commissions concernées s'y attendent, en l'occurrence la Commission Finances et probablement la Commission Transition écologique, puisque le monde des déchets connaît une lourde évolution avec un système notamment de fiscalité en évolution exponentielle. Il ne s'agit pas vraiment d'une nouvelle taxe, mais une taxe pré-existante connaît une croissance très importante qui aura un impact sur la TEOM.

Il faut s'attendre à ce que, dans les quatre ou cinq prochaines années - alors que nous avons, depuis que je suis élue, toujours voté le même taux - cette série se termine. Il s'agit de la taxe générale sur

les activités polluantes (TGAP) qui représentera, pour 2021, une augmentation de 1 M€ à l'échelle de nos dix villes de la RIVED. Elle va rapidement progresser pour atteindre un sommet en 2025. Cela va se traduire, dès 2021, par une hausse de la TEOM qui se perpétuera dans les années qui vont suivre.

Cette hausse risque d'être un peu aggravée par une couche complémentaire de complexité, car désormais, le taux de TEOM ne sera plus communal, mais à l'échelle de bassin de TEOM. En l'occurrence, nous sommes dans un bassin qui comprend Chevilly-Larue, Fresnes, Rungis et L'Hay-les-Roses.

La loi NOTRe - la fameuse loi qui a créé les métropoles et les EPT - oblige les taux de TEOM à converger par bassin.

Nous avons essayé d'imaginer, à l'échelle de l'EPT, des bassins de TEOM les plus cohérents possibles. Les quatre villes composant notre bassin ont des taux de TEOM proches les uns des autres, cela aura donc peu d'impacts, mais un léger impact tout de même. Il s'agit d'un deuxième effet.

Le troisième effet est un changement du modèle économique du monde des déchets et, notamment de la RIVED, avec une dégradation des recettes issues des ventes des gisements.

Pour le papier, par exemple - aujourd'hui nous sommes dans un monde paradoxal avec de beaux discours politiques - concrètement, nous ne trouvons plus d'acheteur aujourd'hui au niveau du recyclage. Plus personne ne récupère le papier pour le transformer

Ce problème est majeur, sur un plan financier pour la RIVED, mais également sur un plan éthique et environnemental. Nous sommes face à un problème de fond, pas seulement en France, mais aussi à une plus grande échelle.

Cela n'est qu'un exemple pour vous expliquer que moins de recettes sont perçues par la RIVED, alors que les dépenses augmentent, notamment avec la taxe dont je vous ai parlé. Le résultat est que la redevance de quai, qui est la différence entre les recettes et les dépenses de la RIVED retransmises à l'EPT, se traduit par des dépenses supplémentaires. Cela devra être absorbé par la recette de TEOM, générée à l'échelle d'un bassin de TEOM.

Il sera important de réaliser des simulations, au sein des commissions, pour que vous puissiez prendre la mesure de ce que cela va représenter à l'échelle du contribuable. Ce sujet est directement le fruit de la loi NOTRe et de la loi de finance qui a créé la TGAP par ailleurs.

Je n'ouvre pas de débat, il s'agissait juste d'une information.

Merci à tous pour votre participation active, ce moment n'étant que le point d'orgue d'un long travail, comme cela a été précisé.

Je mets aux voix.

➡ VOTE : LE BUDGET EST ADOPTE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).

1.2 Vote du taux des deux taxes locales - année 2021

Mme BOIVIN. - Nous allons devoir voter le taux des deux taxes locales du budget de la commune. Ce sont les taxes foncières des propriétés bâties et des propriétés non bâties. Ce sont les deux seules taxes qui restent, puisque la taxe d'habitation disparaît.

Auparavant, vous aviez un taux pour la commune et un taux pour le Département. En compensation de la disparition de la taxe d'habitation, la commune récupère la part départementale de la taxe

foncière sur les propriétés bâties.

Dans cette délibération, nous additionnons les deux taux, ce qui explique le taux de 29 %. Il n'y a pas d'augmentation, nous avons simplement fait la somme des deux colonnes de taux.

Nous avons donc un taux de 29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et un taux de 35,8 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.3 Modification du tableau des effectifs du personnel

Mme la MAIRE. - Ce sont de simples évolutions qu'il nous faut entériner au fur et à mesure des avancements de carrière.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Nous passons à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021.

1.4 Attribution de subventions aux associations - année 2021

M. ROUX. - Lors du débat sur le budget et, précédemment lors du débat d'orientations budgétaires, nous sommes revenus longuement sur le contexte sanitaire que nous traversons. Il faut que nous mesurions bien, toutes et tous, à quel point ce contexte sanitaire est pesant pour les bénévoles et les salariés des associations de notre commune, comme partout en France et, de manière générale, pour ceux qui font vivre ces associations si importantes pour la vie de notre commune et son activité.

Ce sont des dizaines d'associations dont l'activité est fortement impactée, ralentie et même souvent arrêtée, faute de pouvoir organiser réunions, conseils et initiatives en tous genres.

Il faut mesurer également que nous venons de clore le processus d'élaboration budgétaire. Nous sommes à cheval sur deux budgets compliqués pour les associations. Nous abordons les subventions 2021 avec l'expérience accumulée de toute l'année passée, ce qui nous éclaire au moment de faire des choix.

Dans ce contexte, la Municipalité a fait un choix politique fort, celui de maintenir le taux de subvention aux associations. Régine Boivin a eu l'occasion de le dire, la situation financière des collectivités locales continue de se dégrader, année après année, et notre commune n'y fait pas exception.

Ce soutien financier aux associations leur permet d'être, très majoritairement, dans une bonne santé financière.

Le Covid est certes une catastrophe humaine qui entrave les activités, qui empêchent les adhérents de se voir et de tenir les Assemblées générales, mais les dépenses diminuant davantage que les recettes, elles se retrouvent, paradoxalement, dans une situation financière plutôt meilleure qu'avant la crise.

Elles seront donc ainsi financièrement en capacité de résister à cette période terrible, mais aussi en capacité de réinitier des projets, dès que la situation sanitaire le permettra.

Les associations sont l'âme de la Ville et ont, à ce titre, un rôle important à jouer.

Ce propos général peut ne pas être valable dans quelques situations et nous sommes donc très attentifs à chaque association, notamment celles qui emploient des salariés, car elles ont un certain nombre de charges.

Nous maintenons nos engagements et niveaux de subventions aux associations, y compris aux associations culturelles.

Un certain nombre d'associations culturelles de notre ville ont fait le choix de continuer à payer les cachets d'artistes, bien que les concerts et spectacles n'aient pas pu se tenir. Elles ont fait ce choix, car un enjeu existe autour du statut d'intermittent, en fonction du nombre d'heures qu'ils font. Ce choix a permis de maintenir le niveau de vie de ces artistes durant la crise.

Une année blanche a certes été décrétée par le Gouvernement, mais une forte incertitude pèse sur la reconduction de ce dispositif pour une deuxième année. Nous maintenons et soutenons cette demande et aidons ces associations à payer les cachets, bien que les concerts n'aient pas pu se tenir.

Nous maintenons des niveaux de subvention aux associations et, en parallèle, nous réalisons des efforts financiers supplémentaires vis-à-vis des associations œuvrant dans le champ de la solidarité ou de la santé. Elles ont vu leur activité croître de manière importante, ce qui n'est jamais bon signe, car, à la crise sanitaire, s'ajoute maintenant la crise économique qui fait grossir les rangs des bénéficiaires. Cela a été dit tout à l'heure, et malheureusement, nous n'avons pas fini de voir les répercussions de ces crises.

Pour les soutenir dans leur action, la Municipalité a décidé de leur octroyer des subventions en hausse. Nous pouvons appeler cela une commune solidaire, nous avons eu l'occasion de se le dire plusieurs fois.

Au-delà de l'impossibilité à agir, la grande imprévisibilité de la période pèse sur les Chevillaises et les Chevillais qui font vivre ces associations. Moi-même, en tant que maire adjoint en charge de la vie associative et le service Vie associative, avons une grande écoute et une grande disponibilité pour aider les associations à réinitier et réenclencher des projets lorsque la situation sanitaire le permettra.

Humainement, il existe une énorme attente de la population, il faut donc que nous soyons collectivement au rendez-vous de cette demande, lorsque la situation sanitaire le permettra.

Bien malin est celui qui peut aujourd'hui dire quand. Je n'ai pas de boule de cristal, mais je crois que nous en sortirons et reviendrons à des jours meilleurs.

Nous serons donc attentifs financièrement à leurs côtés, mais bien sûr, nous ne sommes pas simplement un guichet distributeur de subventions pour les associations. L'aide que la Municipalité apporte aux associations, tout au long de l'année, n'est pas seulement financière mais également en nature : mise à disposition de locaux, de véhicules ou de personnel communal, soit à l'année, soit de manière ponctuelle.

Il s'agit d'un travail en réalité partenarial et quotidien pour les agents du service Vie associative, je veux donc également leur tirer mon chapeau dans la période.

Je ne vous propose pas de lire, ligne à ligne, toutes les subventions aux associations. Vous les trouverez dans votre dossier qui se décompose en une part « fonctionnement » et une part « projets ».

Ces projets pourront, ou pas, se tenir en 2021 - nous ne sommes pas encore en capacité de le dire - en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Ces subventions « projets » seront débloquentes au démarrage du projet de chaque association, comme c'est traditionnellement le cas.

Cela nous permet également de suivre l'avancée des projets avec les associations et d'avoir une bonne visibilité sur l'utilisation de l'argent public. Chevilly-Larue est une commune généreuse qui veille à ces questions et, de la même manière que nous sommes méticuleux, sérieux et responsables lorsque nous élaborons notre budget, nous le sommes également avec les subventions que nous attribuons aux associations de notre commune.

Je voulais aussi souligner - certains d'entre vous le savent - que les associations, percevant plus de 23 000 € de subvention par an, sont conventionnées. Nous signons des conventions d'objectifs et de moyens ou des avenants, que nous examinerons plus tard au cours de cette séance.

Je vous demande donc d'approuver les subventions aux associations telles qu'elles sont annexées à vos dossiers, après discussion et approbation en commissions municipales.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix la délibération 1.4, c'est-à-dire l'attribution de toutes les subventions, sauf l'ACSF.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

1.5 Attribution d'une subvention à l'Association Culturelle Sociale et Familiale - année 2021

Mme la MAIRE. - Pour cette délibération, il sera noté au procès-verbal que M. Patrick Blas ne prend pas part au vote.

(Sortie de M. Blas à 20 h 39.)

Avez-vous des questions ou des remarques ?

(Aucune.)

Je mets aux voix cette délibération 1.5.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).

(Retour de M. Blas à 20 h 40.)

1.6 Attribution de la dotation de fonctionnement 2021 au Théâtre André Malraux

Mme FRANÇOIS. - Le Théâtre André Malraux est maintenant un EPIC (Établissement Public d'Intérêt Commercial). Il n'est plus une association et fonctionne en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Pour le dire simplement, il est régi par les règles de la comptabilité publique et a des missions de service public.

Cette saison 2020 à 2021 - de septembre 2020 à juin 2021 - a été très impactée. Il y a eu une ouverture de saison, mais pas grand-chose ensuite. Cela a été assez triste pour les Chevillais.

Le Théâtre n'est cependant pas resté fermé, loin de là. Beaucoup de travail a été fait, notamment de médiation culturelle envers les plus jeunes, c'est là que le Théâtre a pu être présent. Il a été un véritable soutien aux artistes et créations, en maintenant les spectacles prévus, soit en les reportant, soit en trouvant une autre manière de faire vivre ces spectacles.

Il s'agit véritablement d'un travail de soutien, réalisé avec sérieux, au monde de la culture qui a été impacté, qui aurait pu l'être plus gravement, si certains établissements n'avaient pas pris le taureau par les cornes. Il n'était pas question pour eux de garder de l'argent pour plus tard. Ils ont ainsi continué à soutenir les métiers et les valeurs culturelles de la société.

C'était vraiment important.

Au vu de cette base de travail et d'énergie du Théâtre, nous avons décidé de lui permettre de continuer la mission de politique culturelle municipale et de lui attribuer une dotation de fonctionnement de 874 563 € et 35 204 € pour projet conditionnel, selon ce qu'il sera possible de faire, soit un total de 909 776 €. Le versement de cette dotation sera échelonné tout au long de l'année.

Pour information, le Théâtre bénéficie également de personnel mis à disposition par la commune. Au titre de l'année 2021, cette avantage s'élève à 135 700 €.

Je voulais dire un mot pour les personnels du Théâtre - certains nous écoutent ce soir - et les remercier pour le travail formidable qu'ils font avec le soutien aux artistes, aux jeunes et aux moins jeunes.

Mme la MAIRE. - Absolument.

Avez-vous des questions ?

(Arrivée de M. Fofana à 20 h 44.)

Mme GLIOZZO. - Je me réjouis de tout ce que vous avez dit concernant les activités, surtout en période scolaire.

Alors pourquoi avoir mis : « La culture est morte » ? Quand on est passé devant le Théâtre, j'ai vu cette affiche. Vous auriez pu écrire : « La culture continue à Chevilly-Larue », puisque vous faisiez de nombreuses activités.

En ayant mis cela, on avait l'impression qu'il n'y avait plus rien. Or, au contraire, il y avait beaucoup de choses. J'ai trouvé cela plutôt triste.

La culture en France souffre beaucoup, bien sûr, mais à Chevilly-Larue - je reste toujours factuelle - beaucoup d'activités ont eu lieu au Théâtre et notre groupe s'en réjouit, surtout pour les enfants.

Avoir mis cette affiche me semble réellement déplacé.

Merci.

Mme FRANCOIS. - En un mot, la culture n'était pas morte à Chevilly-Larue à ce moment-là, juste en colère. Elle souhaitait avoir un calendrier de réouverture. La culture était en colère car les protocoles sanitaires ont été créés, modifiés, annulés et difficiles à mettre en place.

Mme la MAIRE. - Je tiens à préciser que ces mots ont été choisis par l'équipe du Théâtre. Elle savait pouvoir bénéficier du soutien de la Municipalité, mais a néanmoins fait le choix des slogans apposés sur l'équipement.

Avez-vous d'autres questions ?

M. ISSAHNANE. - De mon côté, je ne trouve pas ces termes déplacés. Nous avons, face à nous, un Gouvernement qui n'entend rien, et il faut donc parfois un peu crier pour être écouté.

Je trouve que la non-écoute de ce slogan est déplacée.

Mme la MAIRE. - Je propose de mettre aux voix cette délibération.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Nous en arrivons aux avenants aux conventions. Je propose d'examiner les prochaines délibérations ensemble, même si les votes se feront séparément tout à l'heure.

M. ROUX. - Je ne sais pas techniquement comment procéder.

Je peux vous présenter les délibérations suivantes : 1.7, 2.1, 2.2, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2 et 5.3.

Mme la MAIRE. - Cela vous convient-il ?

Vous aurez compris la logique. Après, si vous le souhaitez, nous pourrions voter séparément les délibérations, mais nous allons les présenter sur un même temps.

1.7 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Comité de gestion des Œuvres Sociales du personnel communal de Chevilly-Larue (COS)

2 - COMMISSION EDUCATION ET EPANOUISSEMENT

2.1 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)

2.2 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Maison du Conte

3 - COMMISSION ÉGALITE, PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

3.2 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association la Ferme du Saut du Loup

3.3 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous (CGAMPT)

5 - COMMISSION SOLIDARITE ET DIGNITE

5.1 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Actions Emplois Formation 94 (AEF 94)

5.2 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Service Médico-Social des Halles de Rungis (SMSH)

5.3 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association Épicerie Solidaire (SOL'EPI)

M. ROUX. - Ce sont effectivement des conventions pluriannuelles obligatoires de par la loi, au-delà de 23 000 € de subvention par an. Vous avez vu que certaines subventions votées précédemment dépassent de beaucoup ces montants. Nous sommes sur les avenants n° 1 à ces conventions pluriannuelles.

Ces conventions ont été travaillées conjointement avec les acteurs de ces associations, avec les administrateurs également.

La principale modification est l'intégration - je le disais tout à l'heure - de la part « fonctionnement » et de la part « projet ». Nous avons intégré cette logique dans les associations conventionnées.

Certaines associations ne se prêtent pas à cette logique, notamment le COS. Sur l'année 2020, le COS n'a pas pu faire un certain nombre de visites et sorties avec les agents communaux et leurs familles. Il faut préciser que l'intégralité de la subvention a été transformée en bons pour les adhérents au COS. Cela nous a paru une bonne idée de refléter la somme vers le soutien des niveaux de vie des agents communaux.

La Maison du Conte ne se prête pas non plus à cette logique car elle a plusieurs financeurs. Il existe des accords de financement entre notamment l'État, la Région et la commune.

De la même manière, l'AEF 94 qui œuvre dans le champ de l'insertion et de l'emploi n'est pas concernée par cette procédure.

Je vais pointer deux enjeux importants dans les conventions.

La Ferme du Saut du Loup a, dans l'année, un objectif de renouvellement de son agrément CAF et de nombreux projets, y compris avec la mise à disposition des anciennes écuries du parc communal. Ce sont des projets assez enthousiasmants et importants.

La Maison pour Tous a emménagé dans de nouveaux locaux et a été frappée par la crise, peu de temps après. L'enjeu de la convention est d'imaginer ensemble ce que doit être cette nouvelle Maison pour Tous, dans ses nouveaux locaux, en cœur de ville.

Ces conventions formalisent un peu tout cela.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions sur l'une ou l'autre de ces conventions ?

(Aucune.)

Je les mets aux voix les unes après les autres.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION 1.7 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

(Sortie de M. Blas à 20 h 51.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION 2.1 EST ADOPTÉE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).**

(Retour de M. Blas à 20 h 52.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION 2.2 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION 3.2 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION 3.3 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION 5.1 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION 5.2 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION 5.3 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

2 - COMMISSION EDUCATION ET EPANOUISSEMENT

2.3 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale de partenariat avec l'association l'Elan de Chevilly-Larue.

M. PETRISSANS. - L'Elan est une grande association sportive de Chevilly-Larue.

La convention prévoit des plans d'actions de l'association, principalement pour développer et favoriser la pratique sportive féminine et créer des actions pour le handisport. Ces actions devraient être mises en œuvre dès 2021.

Vous vous en doutez bien, l'Elan a eu une pratique très perturbée, cette année, du fait du Covid, tout n'a pas encore pu être mis en place.

Pour le budget, nous avons une subvention de la Municipalité de 389 200 €, avec une part « projets » de 57 800 €. Cette part « projets » sera débattue avec l'association, dans les semaines à venir, en fonction des projets qu'elle aura pu mener malgré tout.

Je tiens à préciser qu'aujourd'hui, elle envisage de rembourser toutes les cotisations, elle aura donc des recettes très dégradées et amputées.

Cette subvention est particulièrement importante pour faire vivre cette association.

Mme la MAIRE. - L'année est un peu atypique. Pour l'instant, la trésorerie est importante, mais cela évoluera, au fur et à mesure de l'année. Nous serons donc en étroite relation avec l'Elan pour suivre cela de très près.

Avez-vous des questions ?

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

2.4 Vœu présenté par la Majorité municipale pour le maintien de la continuité du service public d'Education Nationale

Mme DAPRA. - Mme la Maire a expliqué la situation du Covid dans les écoles avec les tests salivaires, etc. Indépendamment de cette situation, les enseignants absents ne sont plus remplacés. Il n'existe plus de remplaçants dans l'académie. Les enfants perdent ainsi des heures absolument considérables d'enseignement.

Lorsqu'il n'y a pas de remplaçant, les enfants sont tout de même accueillis dans les écoles et sont répartis dans les autres classes. Cela aboutit à de grandes difficultés pour respecter le protocole sanitaire et, malheureusement, les chiffres annoncés pour le nombre de postes ouverts aux différents concours baissent encore cette année. Par exemple, pour le premier degré, il y a 900 postes de moins au niveau national. Cela nous inquiète énormément pour l'avenir scolaire des enfants, depuis l'épidémie de Covid.

Nous demandons fortement, pour maintenir cette continue pédagogique fondamentale pour la société de demain :

- le recrutement d'enseignants formés, et non pas des contractuels recrutés le vendredi et envoyés dans les classes le lundi ;
- le gel de toutes les fermetures de classe ;
- l'attractivité du métier, de manière à pouvoir recruter sur tous les postes ouverts.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme GLIOZZO. - Bonsoir à tous.

Je voudrais commencer par une citation d'Albert Camus : « Nous étouffons parmi des gens qui pensent avoir absolument raison » et je vous renvoie également à l'excellent livre « Le courage de la nuance » de Jean Birnbaum, directeur de la revue du Monde des Livres.

J'ai bien sûr réagi au communiqué de presse et, sur certains points, je m'associe à Armelle. Ce communiqué ne peut qu'attirer l'attention de tous les Chevillais, de tous les parents en particulier, et il a pour moi un intérêt accru, en tant qu'enseignante, certes, à la retraite.

Ainsi, quand vous affirmez que les non-remplacements d'enseignants deviennent la règle, doit-on supposer que vous vous appuyez sur un écrit émanant des autorités de l'Éducation nationale de notre département ou des échelons hiérarchiques supérieurs ?

Le manque de moyen de remplacement est évident, je peux également le souligner. Pour autant, affirmer que la mesure est délibérée, je crois que là, on force le trait.

Insinuer que l'absence de moyens de remplacement est significativement due à la crise sanitaire, c'est minimiser le manque d'attractivité du métier d'enseignant du premier degré - là, je te rejoins Armelle - qui se traduit par le fait que les postes prévus aux deux concours de recrutement de l'académie de Créteil ne sont pas pourvus depuis de trop nombreuses années et, force est de

constater que cela dépasse les alternances politiques.

Quand dans ce vœu, il est écrit : « La recherche à tout prix d'économie a conduit à supprimer des milliers de postes d'enseignants au cours des dernières années », c'est understandable sur le plan national et dans certains territoires, mais je voudrais parler du Val-de-Marne.

Cela n'est pas exact pour le seul enseignement du premier degré dans l'académie de Créteil et le département du Val-de-Marne.

La dotation globale de notre département n'est pas impactée par ces fermetures de postes, du fait de la démographie scolaire croissante et des mesures pour l'éducation prioritaire.

Je vais vous donner des chiffres de l'académie de Créteil qui émanent du Comité technique académique et du Comité Départemental de l'Éducation Nationale. Nous avons obtenu des chiffres sur quatre ans, de 2016 à 2020.

Pour l'année scolaire 2016/2017, nous avons 7 653 enseignants du 1^{er} degré et, pour 2019/2020, 7 620 enseignants du 1^{er} degré. La baisse est effectivement de 30 postes, qui peut s'expliquer par des congés de longue durée, des départs volontaires ou d'autres raisons.

En ce qui concerne notre ville, le CTP (Comité Technique Paritaire) a eu lieu le 5 février 2021.

Ce CTP a acté les mesures suivantes pour la rentrée de septembre 2021 :

- l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Pasteur ;
- l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Pasteur ;
- une fermeture conditionnelle à l'école maternelle Paul Bert.

Pour la fermeture conditionnelle, nous comptons les élèves à la rentrée, s'il y a moins d'élèves que prévu, la classe ferme. Si d'autres élèves arrivent du fait d'inscriptions pendant l'été par exemple, la fermeture conditionnelle est annulée.

Nous sommes d'accord sur le constat que des postes existent, mais ne peuvent pas être pourvus par des enseignants. Ce manque d'attractivité est compensé, en partie, par le recrutement de personnels contractuels.

Dans le Val-de-Marne, il existe une centaine de contractuels. Cet après-midi, une CAPD (Commission administrative paritaire départementale) s'est tenue, il y a 110 contractuels à l'heure actuelle : 52 sont « non-Covid » et « 56 en Covid ».

Les moyens étiquetés « éducation prioritaire » du premier degré existent à Chevilly-Larue et n'ont pas diminué.

Vous avez le droit de vous exprimer au nom de la majorité municipale, mais notre groupe voudrait faire remarquer qu'il existe des approximations, des inexactitudes et des amalgames.

Je réagis à ce vœu. J'ai envie de dire vraiment la réalité, en restant complètement factuelle.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. ISSAHNANE. - J'aimerais aussi sortir quelques citations. Apparemment, cela fait grand effet.

Une citation me vient à l'esprit : « Mal nommer les choses ajoute au malheur du monde ». Je ne sais pas qui en est l'auteur, mais c'est assez adapté. J'ai également en tête Georges Orwell : « La liberté, c'est l'esclavage ; la guerre c'est la paix », etc.

On ne vit peut-être pas dans le même monde.

En tout cas, nous soutenons ce vœu à fond. Il répond à une souffrance réelle et à une situation de l'Éducation nationale - je le rappelle - catastrophique dans le pays.

On sait que le Covid est un virus dangereux. Il l'est d'autant plus que le corps infecté est malade et

fragile. C'est la même chose pour les institutions. Le Covid est dangereux et l'école est malade. L'effet de cette pandémie est catastrophique sur l'école en ce moment. Les moyens adéquats, pour assurer une bonne éducation à nos enfants, n'existent pas.

En voyant ce pouvoir gouvernemental, chassant après l'extrême droite, évoquant le principe républicain à longueur de journée et négligeant la base du pacte républicain inspiré par l'école républicaine, nous pouvons être scandalisés.

Je suis scandalisé ce soir que nous ne soutenions pas à l'unanimité le corps enseignant qui souffre, d'une manière atroce, durant cette période.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Effectivement, je suis d'accord, le manque d'attractivité pour ce métier est évident.

Ce métier n'est plus attirant. Je ne pense pas qu'aux salaires, mais à la formation enseignante qui devrait être revue.

À l'école Pasteur, effectivement, nous allons avoir deux ouvertures de classe, et ce, pour répondre aux décisions du ministère, à savoir 24 enfants en grandes sections maternelles. Je ferais néanmoins remarquer que, cette année, l'école maternelle Pasteur fonctionne tout de même avec 29 élèves, presque 30 de moyenne, avec des fermetures de classe où les protocoles sanitaires ne peuvent pas être respectés, faute d'enseignants.

Je veux bien entendre qu'il faut nommer les choses, mais je note également que l'année est très difficile et, je me réjouis de l'ouverture de classe à l'école maternelle Pasteur l'année prochaine. Nous aurons, heureusement, un peu de souffle.

Pour l'école élémentaire Pasteur, une ouverture de classe ULIS est prévue. La mesure a été actée pour que dans les classes ULIS en élémentaire, les CP ne dépassent 24 élèves.

Nous pouvons nous en réjouir, mais à quel prix ?

Les moyens en REP ont, bien sûr, été mis en place avec 13 ou 14 enfants, mais si je fais le compte de toutes les absences, il y a un manque criant d'enseignants. Je suis d'accord avec toi, ce deuxième concours mis en place ne sert à rien, puisque les postes ne sont pas pourvus.

Posons-nous les bonnes questions : pourquoi l'académie de Créteil n'arrive pas avoir le nombre d'enseignants titulaires au départ ? Il y a bien un travail à refaire en amont, une formation et les conditions d'accueil des enfants à revoir.

Tout à l'heure, nous parlions de continuité pédagogique. Nous allons mettre, cette année encore, près de 300 000 € pour le câblage.

Franchement, nous donnons les moyens techniques, mais la compétence de recrutement des enseignants n'est pas du ressort des municipalités.

Le trait est peut-être grossi dans le vœu de la majorité, mais l'idée est de tous se battre. L'enfant est l'homme et le citoyen de demain.

Depuis 2008, des heures et des heures d'éducation ont été supprimées et, finalement, avec cette pandémie - les évaluations le démontrent - les écarts se sont accrus entre les très bons et les très mauvais élèves.

Alors que faisons-nous ? S'il y a moins d'enfants dans les classes, tant mieux, profitons-en, organisons des petites classes, embauchons, c'est une priorité ! Il faut des enseignants là où c'est nécessaire.

Excusez-moi, je me suis emportée.

Mme LORAND PIERRE. - Il est inexact de dire - puisqu'il est question d'approximation et

d'inexactitude - que l'on supprime un poste quand un enseignant doit être en congé pour une raison ou une autre. En réalité, on ferme un poste quand on ferme une classe.

En fermant une classe, on augmente en réalité le nombre d'élèves par classe.

Pour l'enseignant, la conséquence est évidemment directe, non pas sur la qualité de l'enseignement car il fait de son mieux pour que tous ses élèves progressent, mais en termes de disponibilité et du suivi individuel pour chaque élève. Son temps est réduit.

Je voulais juste préciser ce point, car la fermeture des classes est un vrai fléau. Un petit effectif permet à l'enseignant de réaliser au mieux son travail. Nous disions autrefois que le métier d'enseignant était le plus beau du monde, je continue à le penser.

Mme GLIOZZO. - Je suis d'accord sur le fond avec vos interventions. Nous n'avons jamais dit le contraire.

Je crois qu'il faut également être dans la nuance, sans oublier l'intérêt de l'enfant.

Tout à l'heure, l'intervention de M. Issahnane était complètement surréaliste, car là, nous parlons de la situation de Chevilly-Larue et du Val-de-Marne.

Je n'ai pas très bien compris votre intervention, Monsieur. J'ai travaillé 40 ans dans l'Education nationale et, bien évidemment, j'ai toujours cherché à travailler pour les enfants, rien que pour les enfants. Je tiens à le signaler.

Mme la MAIRE. - Cela n'a pas grand-chose à voir.

M. JOLIVET. - Je ne connais pas très bien ce secteur. J'ai juste un tableau de l'OCDE qui rapporte des chiffres très parlants.

Par exemple, en France, pour le nombre d'heures d'enseignants par an, nous sommes à 900 heures d'enseignants par an, pour un salaire brut pour les enseignants de 15 ans d'ancienneté - je le dis en dollars - de 36 000 \$.

En Allemagne, nous sommes à 800 heures - 100 heures de moins - pour un salaire annuel de 70 000 \$, c'est-à-dire le double.

En Espagne, ce n'est pas un pays plus riche que le nôtre, le nombre d'heures d'enseignement est à peu près le même, mais ce n'est pas 36 000 \$, mais 53 000 \$ bruts. Ces chiffres disent beaucoup.

Nous devons nous baser là-dessus pour travailler et avancer avec une meilleure prise en compte des enseignants, de leur travail, de leur salaire et de leur qualité.

M. DESCHAMPS. - Puisqu'il faut être factuel, je vais l'être.

Cela fait des années que mes enfants sont scolarisés à Chevilly-Larue et je relève souvent l'absentéisme des professeurs. Cette année, je vous avoue avoir arrêté de compter au bout des trois premiers mois.

J'étais arrivé à un taux, pour une classe de cinquième à Chevilly-Larue, de près de 7 heures par semaine en moins : 21 heures de français en moins, 16 heures de technologie en moins, 19 heures d'anglais en moins et 21 heures de mathématiques en moins. C'est un vrai manque.

Il existe aujourd'hui une vraie problématique d'absentéisme et de manque de professeurs.

En français, il n'y a pas eu de professeur pendant tout le premier trimestre de l'année scolaire.

Nous avons un réel manque d'enseignants, nous devons le dire.

Tout le monde se plaint aujourd'hui, ouvrez les yeux.

Mme DAPRA. - Je voulais juste revenir sur les termes du vœu. Il ne me semble pas avoir dit que le

non-remplacement était une règle, mais cela devient une règle de fait, puisque lorsque l'on demande des remplaçants, il n'y en a pas.

Il n'y a plus aucun remplacement disponible, mais il y a certes 108 remplaçants tout à fait « Covid » et « non Covid ». Ils sont tous en poste pour des remplacements courts ou longs.

Le but est vraiment d'attirer l'attention sur le fait que l'académie de Créteil, comme celle de Versailles, n'arrive pas à recruter tous les postes ouverts depuis 3 ou 4 ans.

Même si, dans l'académie de Créteil, nous sauvons nos postes, nationalement, nous avons 900 postes en moins.

La situation sanitaire est en train d'aggraver une situation qui était déjà très compliquée à vivre.

En tant qu'enseignante, quand nous nous retrouvons avec des classes de 30 ou 35 élèves - car nous sommes obligés de répartir les élèves - la situation est insupportable à vivre.

L'objet de ce vœu est sur ce point.

Inutile de parler de chiffre ou de quantité, le constat de la situation, aujourd'hui 25 mars, fait que l'avenir de nos élèves - le futur de notre société - risque d'être très gravement impacté si rien n'est mis en place le plus rapidement possible.

M. MAILLER. - Nous avons déjà eu cette discussion au mois de juin, nous avons alerté par un vœu, qu'avec les fermetures de classe proposées à l'époque - certaines ont été annulées - nous allions droit dans un mur, avec des classes de base autour de 29 de moyenne, comme à l'école Pasteur. Nous avons dit, dès le début, qu'avec l'épidémie, des enseignants seraient forcément absents, et que cela ne tiendrait pas.

Nous parlons de 30 élèves, nous savons que cela va augmenter, car les enseignants étant absents, les élèves sont répartis dans les autres classes. Les enfants sont parfois uniquement avec une ATSEM, et heureusement que Chevilly-Larue met des ATSEM.

Les enfants se retrouvent, soit juste avec une ATSEM, soit répartis sur des classes qui atteignent un peu plus de 40 élèves.

Par exemple, ce matin, deux enseignantes absentes ne sont pas remplacées à l'école maternelle Pasteur. Cet élément est factuel. Cela tient parce que les ATSEM s'engagent fortement même si elles sont aussi touchées, et parce que certains parents peuvent garder leurs enfants et ne pas les envoyer à l'école dans ces conditions. Cela permet au système de tenir, mais il s'agit également d'un droit pour les enfants d'aller à l'école qui leur est enlevé.

Le vœu pose enfin la question de la continuité du service public. Cela a été dit par Matthias Deschamps. Nous notons des absences par dizaines au collège et au lycée.

Au lycée de Cachan, mon beau-fils est dans une classe où il n'y a pas de professeur de physique depuis des semaines en terminale. C'est catastrophique, il existe une réelle rupture d'égalité.

Le lycée Darius Milhaud au Kremlin Bicêtre manque d'enseignants, comme au lycée de Cachan. Je ne suis pas sûr qu'il y ait les mêmes taux d'heures de cours non assurés à Louis-le-Grand ou à Henri IV, je n'en suis pas convaincu.

La question posée de la continuité du service public et du maintien de l'égalité républicaine me semble particulièrement bienvenue dans ce vœu.

M. ISSAHNANE. - On a annoncé, dernièrement, qu'il y avait 7 000 postes non pourvus à l'hôpital, des postes d'infirmier, je crois.

Pourquoi les infirmiers ne veulent pas aller travailler, pourquoi ce métier n'attire plus ? La situation est identique pour l'école. Nora a bien évoqué les conditions de travail : surcharge des classes,

déconsidération et insultes.

Il faut se rappeler que, fin août ou début septembre, à la rentrée, le ministre de l'Education nationale a craché son venin, sur tous les plateaux de télé, sur une profession désertée. Il a employé des mots très durs vis-à-vis de cette profession.

« Plus personne ne veut être prof », c'est normal, les personnes ont une dignité et il faudrait également les rémunérer un peu plus.

Mme la MAIRE. - Merci.

Chacun votera en conscience ce vœu, de la manière dont il le souhaite. Il s'agit vraiment de la philosophie de l'austérité qui s'applique aux différents services publics, depuis maintenant - je ne compte même pas en année - des décennies, en réalité depuis Maastricht.

La démarche consiste à vouloir supprimer des postes, dans toutes les sphères de l'action publique. Nous le constatons dans les hôpitaux : aujourd'hui, en période de crise, il n'y a pas assez de lits en réanimation, il n'y a pas assez de médecins et d'infirmiers. Nous constatons la même situation dans les écoles.

Évidemment, le nombre de fonctionnaires ne peut pas être calibré, par rapport à un besoin, dans une situation de crise.

Le principe d'une situation de crise est l'exception. Il est donc normal, qu'en période de crise sanitaire, le système soit en tension, puisque, par définition, il n'est pas logique qu'il y ait tant d'enseignants arrêtés en même temps. Personne ne dira le contraire.

Par exemple, dans la gestion de la commune, si nous avons plusieurs professionnels malades en même temps, à un moment donné, nous serions bien obligés de constater que certains services ne pourraient plus être assumés. Il y aurait une gestion de crise.

C'est comme si je comparais cela à l'idée de travailler à 120 % en permanence. Quand vous êtes à 120 % de vos capacités, en permanence, et que vous ne vous arrêtez jamais, à un moment, cela explose.

Les suppressions de postes s'enchaînent depuis de nombreuses années dans le domaine de l'Éducation nationale, de l'hôpital, de la police et dans d'autres secteurs régaliens. Ces services sont donc en permanence en situation de tension, et ce, avant même que la crise ne surgisse.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'aujourd'hui, au vu de l'ampleur de la crise que nous traversons depuis maintenant un an, cela craque de tous les côtés.

L'idée n'est pas de faire une bataille de chiffres, ni de figures de style. Il est évident qu'aucun ministre, recteur ou inspecteur d'académie n'aurait écrit que la règle est de ne pas remplacer les professeurs absents. Le principe d'une figure de style, dans la nuance et la subtilité, est de mettre le doigt sur une difficulté.

Le communiqué de presse - en mentionnant « le non-remplacement d'enseignants devient la règle et nous conduit à lancer un cri d'alerte » - souligne bien cette difficulté.

Si nous sommes à 120 % en période normale, quand la crise survient, cela ne peut pas tenir. Il faut donc à la fois prendre des mesures de court terme, mais surtout lancer une réflexion, à partir des éléments échangés entre nous, qui posent déjà un certain nombre de points sur la table.

Comment faire pour bâtir une école de demain solide, en période normale, et résistante en période de crise ?

Il est certain que nous en sommes loin et c'est un peu sur tous ces points que ce vœu cherche à alerter l'État et le Gouvernement.

Je mets aux voix ce vœu.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Nous aurons donc compris l'intention générale de ce Conseil municipal, même s'il existe des divergences de nuance dans la manière de l'exprimer. Nous avons la volonté de soutenir unanimement le métier d'enseignant et le service public de l'Éducation nationale. Je le résumerai ainsi.

Je vous en remercie.

2.5 Vœu présenté par la Majorité municipale en faveur de l'ouverture des établissements culturels

Mme FRANÇOIS. - Il s'agit d'un vœu en faveur de l'ouverture des établissements culturels.

Il convient de noter, qu'après le confinement de l'automne dernier, le choix avait été fait par le Conseil d'État de ne pas rouvrir les lieux culturels, même s'il précisait qu'il faudrait les rouvrir à un moment donné, car ils faisaient partie des libertés fondamentales de nos concitoyens.

Partant de cette considération, il est absolument injustifié de laisser fermer les lieux culturels, sans aucune perspective pour les structures, en les laissant sans possibilité d'organiser « l'après », et sans leur faire confiance sur le respect des protocoles sanitaires vus, revus et très stricts.

Par exemple, une expérience a été menée en décembre dernier à Barcelone, dans la salle de concert Apolo. Avec le respect très strict des gestes barrières, le port du masque FFP2, le contrôle de température et des tests réalisés le jour même, tous les participants étaient négatifs, et ce, y compris lors du contrôle réalisé 8 jours après.

En France, des organisations syndicales et professionnelles du secteur ont proposé des alternatives à la fermeture totale des lieux culturels, avec des restrictions d'accès et des protocoles sanitaires très stricts pour contrôler la non-contamination des personnes. Cela a été une fin de non-recevoir, la concertation a eu lieu, mais aucun plan n'a été mis en place.

Actuellement, il n'existe toujours pas de planning de réouverture pour ces lieux.

Nous savons, qu'aujourd'hui, il serait compliqué de les rouvrir, notamment dans notre département où le taux d'incidence est assez élevé, mais nous n'avons pas de vision, même à plus long terme, sur une possible réouverture, même partielle, de ces lieux.

Tel est l'objet du vœu présenté par notre Majorité municipale en faveur de l'ouverture des établissements culturels et d'un retour à cette vie indispensable pour éclairer les citoyens de notre pays.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?

M. LADJICI. - J'ai écouté attentivement, mais dans la même intervention, vous dites une chose et son contraire.

Vous dites que vous - la majorité municipale - êtes pour l'ouverture des équipements culturels, mais vous reconnaissez que le taux d'incidence est trop élevé pour les rouvrir. Je ne comprends rien à ce que vous dites.

Je vous le dis avec le respect le plus total : il y a beaucoup de démagogie dans ce vœu.

Nous soutenons pleinement les acteurs culturels de la ville de Chevilly-Larue et d'ailleurs.

En revanche, je pense que nous devons collectivement avoir la décence de dire que nous sommes face à une crise sanitaire, que nous ne comprenons pas très bien. Nous avons un virus en mutation permanente.

Nous pensions être tirés d'affaire fin 2020, mais en avril 2021, nous sommes en train de subir une nouvelle vague.

J'aimerais comprendre comment vous arrivez à ce raisonnement.

Je pense qu'il est facile de dire « ouvrons les lieux de culture » mais cela n'est pas responsable.

Essayons de faire confiance au ministère de la Santé, qui a une vue globale de la situation.

Vous citez le cas de la ville Barcelone. Comment pouvez-vous faire une règle générale, pour toute la planète, à partir d'un cas particulier ?

Mme la Maire dans son propos introductif a réexpliqué que nous sommes dans une situation compliquée, avec une vaccination qui n'arrive au rythme souhaité, avec des contaminations qui augmentent en changeant de nature. D'un variant initial, nous passons à un variant anglais différent.

J'aimerais que tout puisse rouvrir. Nous sommes tous en manque de sortie culturelle et de convivialité. En revanche, une municipalité doit avoir un certain niveau de responsabilité, même si elle soutient la culture. Demander, sans indicateur et sans étude scientifique, à rouvrir les lieux de culture, me paraît un peu hasardeux et dangereux.

Je voulais citer un autre élément. Effectivement, nous faisons pleinement confiance aux acteurs de la culture pour mettre en place des protocoles sanitaires robustes et pour veiller à leur application, mais là n'est pas le problème. Vous avez vu à Paris et dans les grandes villes, que quand le confinement a été arrêté, des personnes sont allés au théâtre et, au détour d'une conversation, enlèvent leur masque pour, par exemple, fumer. La contamination se produit ainsi.

Vous allez boire un verre d'eau - vous êtes porteur du virus et vous ne vous êtes pas fait tester - il suffit de postillonner sur son voisin pour, finalement, participer basiquement à répandre le virus.

Je soutiens les personnels de la culture. Nous savons qu'ils sont pleinement investis pour trouver une solution, mais demander la réouverture des lieux de culture, je trouve cela très démagogique.

Nous ne voterons pas ce vœu, mais nous réitérons notre soutien à tous les acteurs culturels.

Nous espérons que cette crise sanitaire s'arrêtera vite et que nous pourrions reprendre le cours de nos vies.

M. DESCHAMPS. - Je voudrais juste m'étonner sur le fait de dire que nous ne sommes pas capables, dans un théâtre, de faire de la distanciation sociale avec des places assises, largement bien séquencées avec des rangées et des numéros.

Nous sommes entassés dans les transports en commun, car nous devons tous rentrer chez nous à 18 heures. Les trains et les avions sont bondés, sans distanciation avec certains passagers qui mangent à proximité d'autres personnes.

Je suis très étonné de ces mesures très distinctes. Dans les théâtres et les salles de cinéma, comme au début du Covid, les personnes peuvent être largement espacées.

Je suis néanmoins d'accord avec vous, Monsieur Ladjici. Il faut, en effet, conserver les masques et les distanciations sociales. Je m'exprime donc avec un masque, notamment ce soir.

Il faut être clair : aujourd'hui, nous sommes en train de tuer la culture, alors que les transports en commun sont bondés.

M. ISSAHNANE. - Je voudrais revenir sur le flou entretenu sur la rédaction de ce vœu.

Cette rédaction est claire. Après les considérants, le Conseil municipal demande, à l'article 1, « la réouverture des musées, cinémas et monuments, sur la base d'un protocole sanitaire strict, après le confinement ». C'est très clair.

L'article 2 demande « la réouverture de tous les théâtres après le confinement, pour permettre aux compagnies de répéter, puis de jouer devant un public ».

Enfin, l'article 3 demande à permettre, à toute cette main-d'œuvre et force de travail de la culture - excusez-moi des termes - de continuer son travail. Faire de la culture est un travail.

On ne s'improvise pas acteur ou musicien. Il existe du travail derrière avec des heures et des heures de répétition.

Il faut vivre pendant ce temps et avoir les moyens de subvenir à ses besoins, les plus primaires et les plus essentiels, comme se loger, se nourrir, s'occuper de ses enfants, etc.

Cet article 3 est vital pour permettre d'assurer des revenus décentes à cette force de travail, qui pourra être présente, quand on leur demandera de revenir égayer nos journées bien mornes.

M. JOLIVET. - Je voudrais dire que j'ai très bien compris ce que disait Marie François.

En revanche, je n'ai pas bien compris ce que disait, depuis un moment, Roselyne Bachelot. Il me semble que l'occupation des théâtres en France est liée à l'absence de position claire de la ministre de la Culture.

Je n'ai pas très bien compris pourquoi la ministre de la Culture appelle toujours à la fermeture des théâtres, mais va à l'Opéra de Paris pour une représentation professionnelle, remet une médaille à Michel Sardou, etc. Elle a failli même ne pas lui remettre que la médaille.

(Rires...)

Tous les syndicats de théâtre et du cinéma, sans exception, sont vent debout contre ces dispositions. Je fais toujours partie d'un syndicat de directeurs de théâtre et je peux vous dire qu'ils ne sont pas d'affreux gauchistes.

Si toutes ces personnes sont d'accord, c'est qu'il y a un vrai problème.

J'allais souvent au cinéma. Lorsque nous sommes 25, 30 ou 40 l'après-midi ou en début de soirée, c'est vraiment un maximum. Les cinémas avaient pris toutes les dispositions nécessaires. C'est juste symbolique de dire : « si on ouvre les théâtres, il faudra ouvrir autre chose ».

Quand j'ai été au théâtre de Chevilly-Larue, au début du premier confinement, les théâtres n'étaient pas fermés et avaient des règles très précises. Nous n'allions plus au bar boire un verre, nous allions uniquement dans la salle de spectacle et nous sortions par les issues de secours. Tout était donc prêt.

Nous savons tous que le virus ne circule pas dans ces lieux.

Je voudrais juste rajouter que les 75 ou 80 théâtres, qui sont occupés, ne le sont pas par plaisir. Je pense que s'ils se sont mis à occuper des théâtres pour défendre tous les intermittents et pas uniquement ceux du spectacle vivant, c'est qu'il y a un vrai problème.

Quand vous êtes intermittents du spectacle, vous ne savez pas si, fin août, votre année sera reconduite et vos heures seront calculées différemment. Je crois que, derrière cela, un projet de baisser l'intermittence du spectacle se trame. Cela se voit, petit à petit, dans certains textes.

Pour finir, je pense que les théâtres et les cinémas sont représentés par des personnes très responsables.

M. LADJICI. - Très brièvement, car vous avez cité Mme Bachelot, nous devons tous avoir une pensée pour elle. Elle a contracté le virus et est en soins intensifs. Je ne suis pas toujours d'accord avec tout ce qu'elle dit, mais humainement, j'espère qu'elle s'en sortira très vite.

J'aimerais que vous soyez ministre très vite, pour voir comment vous organiseriez la situation pour que tout fonctionne bien. Il faut avoir un peu d'humilité. Moi, j'ai plein d'idées, je me dis que je suis

meilleur que tout le monde !

M. JOLIVET. - Arrêtez, cela suffit !

M. LADJICI. - En réalité, lorsqu'on voit la situation dans sa globalité, cela dépasse nos discussions d'aujourd'hui. Des paramètres, à l'échelle du pays, montrent que les regroupements génèrent un risque de transmission du virus. J'aimerais que cela ne soit pas le cas, mais les études scientifiques le démontrent.

Sur les transports, le sujet est intéressant, car il est vrai qu'il n'est pas cohérent de fermer les théâtres et d'autoriser les transports.

Premier point : l'infirmière, le policier et le médecin qui se rendent sur leur lieu de travail doivent utiliser les transports. C'est un risque évidemment. L'idéal serait que tout le monde reste chez soi : plus d'électricité, de télécommunication, de médecins, d'infirmiers et de professeurs dans les écoles.

Pour casser cette sphère mortifère, l'idéal serait de tout arrêter, mais il y a d'autres conséquences. Vous avez bien vu que notre économie n'est pas dans les meilleures conditions.

Quand vous fermez tout, vous basculez dans une situation intenable. Le pays risque de s'écrouler, y compris les dotations aux collectivités locales, car elles émanent des impôts de nos concitoyens.

Ce n'est pas si simple que cela et, dans les transports, vous aurez noté que les personnes ne se parlent pas. Nous n'avons pas de rapprochement entre les usagers. Je ne dis pas que c'est exempt de risque, mais je pense qu'il ne faut pas mettre au même niveau les transports, avec les lieux de culture.

Voilà ce que je voulais dire. J'espère que nous nous sortirons tous collectivement de cet affreux cauchemar.

Mme la MAIRE. - Madame Gliozzo, s'il vous plaît, pourriez-vous nous redire votre citation d'Albert Camus ?

Mme GLIOZZO. - « Nous étouffons parmi les gens qui pensent avoir absolument raison ».

Mme la MAIRE. - Ah, cela fait du bien. Du Camus, c'est tellement bon !

M. DESCHAMPS. - Il faut en effet laisser fonctionner les transports en commun de la région parisienne, mais il ne faudrait pas confiner tout le monde à 18 heures, pour éviter les afflux de personnes au même moment.

J'ai également précisé que les trains SNCF de grandes lignes qui traversent la France et les avions sont blindés. Il y a tout de même un problème.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas voyager, mais il faut aussi mettre des règles sanitaires dans ces moyens de transport : utiliser une place sur deux et faire en sorte que des personnes ne se retrouvent pas dans un carré SNCF avec celles qui mangent des chips pendant tout le voyage.

Mme la MAIRE. - Je vous propose d'arrêter là ce débat.

Nous savons bien que gérer une crise n'est pas simple. Personne ici ne prétend avoir la science infuse et personne ne dit ici que nous ferions forcément mieux que d'autres en place.

Je pense qu'il existe une grande humilité autour de cette table, sur toutes ces questions.

Cela n'empêche pas de réfléchir et d'échanger des arguments. Justement, la culture contribue à réfléchir, a contrario de « métro, boulot, dodo, télé, Netflix » etc.

Lorsque le monde de la culture est vivifié, le peuple devient un citoyen qui travaille son esprit critique, qui peut mieux, dans la créativité, imaginer et dessiner son avenir.

Face à cette crise, nous avons bien besoin de créativité pour imaginer comment passer à l'étape suivante et, surtout, comment dessiner les décennies à venir ?

Je déteste l'idée que nous sombrerions à nouveau dans une passivité, pire que celle dans laquelle nous étions avant cette crise.

Cette crise nous a placés face à des questions existentielles. S'il est primordial de manger, boire, et dormir, il est également essentiel d'avoir des professionnels qui posent un regard d'artiste sur la réalité, telle qu'ils la voient et qui nous aide à réfléchir et à pousser le champ de l'imaginaire.

Nous disons, à travers ce vœu, que si des choses sont possibles, car considérées comme essentielles, il n'est pas normal que, par défaut, le monde de la culture en soit écarté. Si des dérogations sont possibles dans certains domaines considérés comme essentiels, essayons simplement de réfléchir au fait que la culture fait aussi partie des domaines essentiels.

Je vous propose que nous soumettions ce vœu aux voix.

☛ VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA).

2.6 Vœu présenté par la Majorité municipale en faveur d'une meilleure prise en charge des enfants atteints de handicap

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - D'une manière générale, nous tendons à inclure les enfants porteurs de handicap en classe ordinaire.

J'ai une appréciation très personnelle. Je pense que cette position est judicieuse mais peut être aussi contre-productive et dangereuse pour l'enfant. Le manque de d'établissements dédiés aux enfants est réel. Tous les enfants ne peuvent pas aller dans une classe banale, car ils ont besoin d'attention et de professionnels autour d'eux, que ne sont pas les enseignants.

J'ai défendu tout à l'heure les enseignants, mais un enseignant n'est pas une infirmière, ni un ergothérapeute.

Ce vœu affirme l'existence d'un devoir d'éducation par l'État français, pour tous les enfants, mais cela ne signifie pas forcément que tous les enfants doivent être dans une même classe.

Je suis prête à ouvrir la discussion si vous le souhaitez.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ou des remarques sur ce vœu ?

Mme DAPRA. - Je voulais juste appuyer le propos de Nora. Il est évident, qu'à l'heure actuelle, l'inclusion peut être très bénéfique, mais il faut être attentif aux conditions d'accueil, quand il n'y a pas d'AESH pour accompagner les enfants.

Malheureusement, tous les enfants porteurs de handicap ne peuvent pas être inclus dans des classes banales et il existe de moins en moins de structures spécialisées pour les accueillir.

Dans le contexte actuel, la situation est également de plus en plus compliquée. Je ne suis pas sûre que, pour un élève autiste, par exemple, le changement de classe soit facile, si son enseignante est absente.

Mme RIGAUD. - Je voulais juste apporter des précisions sur les besoins des enfants en situation de handicap.

Le manque de lieux d'accueil ne date pas de la loi de 2005 sur l'égalité des chances pour tout le monde.

Dans les IME (Instituts Médicaux Éducatifs), les enfants sont encadrés par des psychologues, des ergothérapeutes, des kinés et des assistants sociaux et l'enseignement y est adapté.

La loi de 2005 a été très importante pour l'inclusion de tous les enfants, mais, en même temps, cela n'est pas suffisant. Pour les enfants ayant, par exemple, des troubles autistiques, il est difficile de se retrouver avec les autres et de suivre.

Il y a un manque d'établissements spécialisés, sans parler du cas des enfants ayant terminé leur cycle dans un IME et qui n'ont pas la possibilité ensuite d'intégrer un foyer de vie ou un foyer médicalisé.

Ils se retrouvent avec leurs parents. Cela génère d'autres difficultés : les mères sont contraintes à arrêter de travailler pour s'occuper de ces enfants, car ils ne peuvent pas être accueillis dans une école lambda. Un problème d'égalité femme/homme s'ajoute au problème du manque de places dans les instituts spécialisés.

Je terminerai en vous rappelant ce scandale qui a fait l'actualité il y a quelque temps. Ces enfants sont parfois envoyés en Belgique, car ce pays a créé et développé des établissements pour les accueillir.

À défaut de place pour ces enfants, les mères s'arrêtent de travailler pour s'en occuper.

Il faut vraiment réagir et arriver à créer des places pour ces enfants dans des instituts spécialisés.

M. ISSAHNANE. - Ce vœu évoque pour moi beaucoup de souffrance.

Rassurez-vous, cela ne me touche pas personnellement. Je pense, que dans cette salle, nous avons tous la chance d'avoir des enfants en bonne santé.

À l'inverse, il est important que la collectivité aide à supporter cette charge de parents et laisse une place à ces enfants dans la société.

Lors d'un week-end d'astreinte, une mère de famille de L'Hay-les-Roses m'appelle, très énervée, en me disant qu'il était anormal qu'un équipement de Chevilly-Larue ne puisse pas accueillir son fils.

Malheureusement, après avoir échangé avec l'administration, nous sommes dans l'impossibilité, sauf à accorder des moyens supplémentaires, d'accueillir cet enfant.

Nous fermons les portes à cette maman et la laissons en rade. Il s'agit d'une souffrance pour elle, pour l'Éducation nationale aussi.

Nous en revenons à l'attractivité de ce métier, quand des professeurs ont des classes surchargées et qu'ils ont, en plus, des enfants avec difficultés physiques ou mentales : comment peuvent-ils gérer ce type de public, alors qu'ils sont en difficulté avec des classes surchargées ?

Nous tournons autour de ces mêmes questions de moyens, d'organisation et de choix de société.

Le Président de la République nous dit pourtant qu'il n'existe pas d'argent magique. Il y a quelques semaines, nous avons appris que 37 des familles, les plus riches de France, cachaient une partie de leur fortune dans un pays voisin.

Je pense donc, qu'avec des mesures très simples, nous pourrions aller chercher ces moyens ; il s'agit juste d'une volonté politique, mais il faut le décider.

Mme la MAIRE. - Je tiens à préciser que, pour la maman dont tu parles, tous les efforts ont été accomplis pour essayer d'accueillir cet enfant. Pour l'instant à court terme, cela n'est pas possible pour des raisons objectives, mais des moyens sont peu à peu dégagés pour y parvenir dans un futur proche.

Y a-t-il d'autres interventions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VOEU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

3 - COMMISSION ÉGALITE, PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

3.1 Approbation du protocole tripartite de mise à disposition d'un logement relais à destination des femmes victimes de violences

Mme MATOUK. - Dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales, la mise à l'abri des femmes victimes reste une étape importante et déterminante, pour une meilleure prise en charge et pour éviter le « retour en arrière ».

Les solutions d'hébergement des femmes victimes restant encore insuffisantes, nous souhaitons nous inscrire dans le dispositif partenarial proposé par le Département du Val-de-Marne. Il s'agit d'un logement relais à destination des femmes victimes de violences avec ou sans enfants.

Actuellement, plusieurs communes du Val-de-Marne sont en cours de conventionnement et, pour ce faire, les villes concernées doivent disposer d'un ou plusieurs logements pour les femmes victimes.

Une évaluation sociale est faite, au préalable, par des associations spécialisées que sont « Tremplin 94 Sos Femmes » et l'AUVM (Accueil d'Urgence en Val-de-Marne) qui prendront en charge ces femmes victimes, avec un accompagnement juridique, psychologique et social, dans l'attente qu'une solution d'hébergement durable se mette en place.

Il est important de préciser que le logement, que nous mettons à disposition, ne bénéficiera pas forcément à une Chevillaise, l'éloignement, aussi injuste soit il, permettra une meilleure sécurité.

Le Département réalisera un bilan annuel qui permettra d'avoir un suivi et une évolution des situations concernées.

Merci de votre attention.

(Sortie de Mme le maire à 21 h 54.)

Mme LORAND PIERRE. - Avez-vous des remarques des questions ?

(Aucune.)

(Retour de Mme le maire à 21 h 55.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

4 - COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

4.1 Adhésion à l'association « Coordination Eau Île-de-France »

M. MAILLER. - Vous connaissez tous le contexte de la gestion de l'eau, car nous en avons débattu assez longuement en décembre et en février.

Les débats de décembre étaient l'occasion de réaffirmer la position de la commune, fixée en 2017, qui visait à créer les conditions de la Régie publique de l'eau.

Depuis, comme vous l'avez sans doute pu le lire en détail dans le journal municipal, l'EPT en a redébattu en février.

Pour mener cette démarche, nous avons besoin de faire partie d'un réseau avec d'autres collectivités et des associations, car nous ne sommes pas seuls dans ce combat.

Plusieurs groupes se sont organisés au sein d'une coordination avec des associations et des villes

qui ont basculé en régie publique un peu partout, au bénéfice des usagers, comme le montre le cas de Paris, près de chez nous.

Parmi tous ces espaces d'échanges et de coordination, l'un est plus spécifique à notre région et est extrêmement actif : « Coordination Eau Île-de-France », qui est une association loi 1901.

Si vous vous penchez sur le sujet de l'eau, vous pourrez constater que, par exemple, cette semaine à la suite de la journée internationale de l'eau, l'association a organisé plusieurs séminaires, un tous les soirs. Elle a invité le rapporteur spécial des Nations Unies, ainsi que des intervenants élus, citoyens ou associatifs.

Cette association est particulièrement riche, vivante et active. Elle partage les valeurs affirmées par la commune, comme celles de l'accès de l'eau à tous et une maîtrise publique de l'eau, sa production et sa distribution avec prise en compte des impacts écologiques, tout en protégeant ce bien fondamental et stratégique des logiques financières.

C'est pourquoi, nous vous proposons de rejoindre cette association, tout comme plusieurs autres collectivités de la Région Île-de-France.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix, sachant que Brice Le Roux ne prend pas part au vote, compte tenu de sa profession.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 VOIX CONTRE (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. LE ROUX.

4.2 Ré adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)

Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ. - Il vous est proposé ce soir d'adhérer à nouveau au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire qui réunit les collectivités qui s'engagent pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur leur territoire.

Le réseau rassemble, à l'heure actuelle, plus de 140 collectivités : conseils régionaux, conseils départementaux, métropoles et intercommunalités.

Ensemble, elles coconstruisent des modes de faire, afin de développer l'idée et la philosophie de l'économie sociale et solidaire.

L'adhésion au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire permet de faire connaître les politiques et les actions de notre commune dans le champ de l'ESS. Elle permet également des échanges de pratiques, tant des élus des différentes collectivités que des techniciens, lors de groupe de travail.

Cela permet une mise en réseau d'expériences locales.

Le RTES porte également des projets auprès d'institutions nationales, supranationales, voire internationales.

Il permet d'être informé de l'actualité à travers des lettres d'information, voire des publications techniques.

Enfin, l'adhésion au RTES permet aux élus de bénéficier de formations, de participer à des conférences, afin de mettre en œuvre des politiques d'ESS et des dispositifs sur leur territoire.

Il est donc proposé de réadhérer, jusqu'en 2026, sur la base d'une cotisation annuelle de 300 € au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

4.3 Vœu présenté par la majorité municipale en faveur du maintien d'EDF comme service public unique d'électricité

M. ROUX. - Le « projet Hercule » est un projet de démantèlement et de démembrement de ce que fut jadis un grand service public de l'énergie, à savoir EDF.

À l'époque, lorsque le capital d'EDF a été ouvert, la même logique, que pour la Poste ou GDF, a été annoncée. On nous répétait qu'il ne fallait surtout pas s'inquiéter du devenir de ce service public, puisqu'il était entre de bonnes mains. On voit le résultat aujourd'hui.

Les libéraux, économiquement, ont un problème : ils ont du mal à ouvrir à la concurrence certains marchés, dans lesquels se situent des fleurons français industriels tel qu'EDF. Il faut, dans le même temps, ouvrir à la concurrence, et démanteler ce qui fonctionne de l'autre côté, pour laisser une place aux capitaux privés.

Le « projet Hercule » et la création d'une holding - vous avez vu comme cela sonne bien - rassemblent trois entités créées de l'éclatement d'EDF.

Les activités les plus rentables sont ouvertes aux investissements et aux capitaux privés, tandis que les activités les plus coûteuses, notamment l'entretien et le démantèlement des centrales nucléaires, restent à la charge du contribuable.

La logique est vieille comme le monde et le capitalisme : socialisation des pertes et privatisations des profits : « Tout va bien, on peut passer son chemin ».

Je crois que ce démembrement d'EDF, comme l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, a une incidence énorme sur notre pays, déjà sur le prix de l'énergie.

Nous avons eu l'occasion, lors de précédents conseils municipaux, de parler de l'augmentation du poste des fluides dans notre budget municipal. En dépit de tous les efforts que nous consentons et que les services techniques mettent en œuvre pour remplacer un certain nombre de lampadaires par des LED, nous avons des factures de fluides qui continuent d'augmenter.

Le prix de l'énergie s'envole et, avec ce « projet Hercule », nous assistons à la fin du tarif unique de l'électricité.

L'électricité est pourtant une ressource vitale, comme peut l'être l'eau.

Le « projet Hercule » fait face à un front syndical large qui doit nous conduire à la réflexion.

Ce vœu sollicite donc le retrait de ce projet de démantèlement d'EDF.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions diverses ?

(Aucune.)

Nous sommes parvenus au bout de notre ordre du jour.

Avant de partir, n'oubliez pas de signer les documents relatifs au budget.

M. LALMAS. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je voudrais juste apporter une petite précision et compléter un peu ce que vous avez dit au sujet du Séminaire de Chevilly-Larue, où je me suis personnellement impliqué.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis médecin urgentiste, gériatre et coordinateur au cœur de cette pandémie.

Je vous avais écrit, Madame la Maire, concernant des Pères qui m'avaient sollicité pour la vaccination et je pense que vous avez fait, de votre côté, ce que vous avez pu.

J'ai contacté, moi-même, l'ARS avec qui j'étais en contact, fin janvier pour leur dire que j'avais 36 ou 37 personnes du Séminaire, de plus de 75 ans, à vacciner.

On m'a répondu que c'était un peu compliqué. J'avais précisé que tout était possible, qu'il fallait juste qu'ils traversent la rue, car je pouvais les accueillir à l'EPHAD.

Je n'ai pas eu de réponse. Je les ai relancés 10 ou 15 jours après. On m'a répondu : « c'est compliqué, on verra ».

Voilà, j'apprends, un mois après, qu'il y avait un cluster chez eux et qu'ils avaient eu 8 décès.

Je pense sincèrement que nous aurions pu les éviter.

Certaines personnes sont peut-être « anti-vaccin », mais il est prouvé que le vaccin arrive à éviter les formes graves de la maladie.

J'ai vu, ces derniers jours, des personnes âgées qui ont été vaccinées, qui ont fini à l'hôpital, mais qui ne sont pas mortes.

Je pense que nous aurions pu l'éviter, si l'ARS nous avait écoutés. Je tenais à le dire car cela me désole et m'a vraiment touché. Le Père supérieur m'a contacté 3 ou 4 fois, pratiquement en me suppliant. Je n'ai pas pu répondre, hélas.

Mme la MAIRE. - Il est très perturbé par cette situation. Nous avons été plusieurs à essayer d'intervenir, de nos côtés respectifs.

J'avais posé la question à l'occasion de deux audioconférences, puisque les services préfectoraux n'organisent pas de visioconférence, comme cela, on ne se voit pas, c'est très pratique !

J'avais eu l'occasion d'alerter à deux reprises, en présence du Directeur général de l'ARS, pour la situation du séminaire qui aurait pu rentrer dans la même catégorie que les EHPAD.

À chaque fois, on m'a répondu : « on va vous tenir au courant, c'est une bonne question ». Je n'ai jamais eu de réponse, ni de retour. Je partage donc complètement cette appréciation et je la regrette.

M. LALMAS. - Je vous apporte une petite information. Vers le 18, 19 ou 20 février, on a réussi à avoir certaines doses, mais il se trouve que c'était trop tard, il y avait déjà eu 8 morts.

Mme la MAIRE. - Oui, on ne dira jamais assez que la vaccination est, d'abord et avant tout, un moyen de se protéger.

Je crois qu'il faut avoir confiance en la vaccination. Je m'adosse sur le point de vue des médecins.

S'il n'y a pas d'autres questions diverses, la séance de ce soir est clôturée.

Merci à tous pour cette excellente séance.

(La séance est levée à 22 h 10.)